1959 - SERIE 4 - N° 63-393
XXXIII° ANNEE

Vivre d'Abord!

VOULOIR : Paix, Travail, Santé.

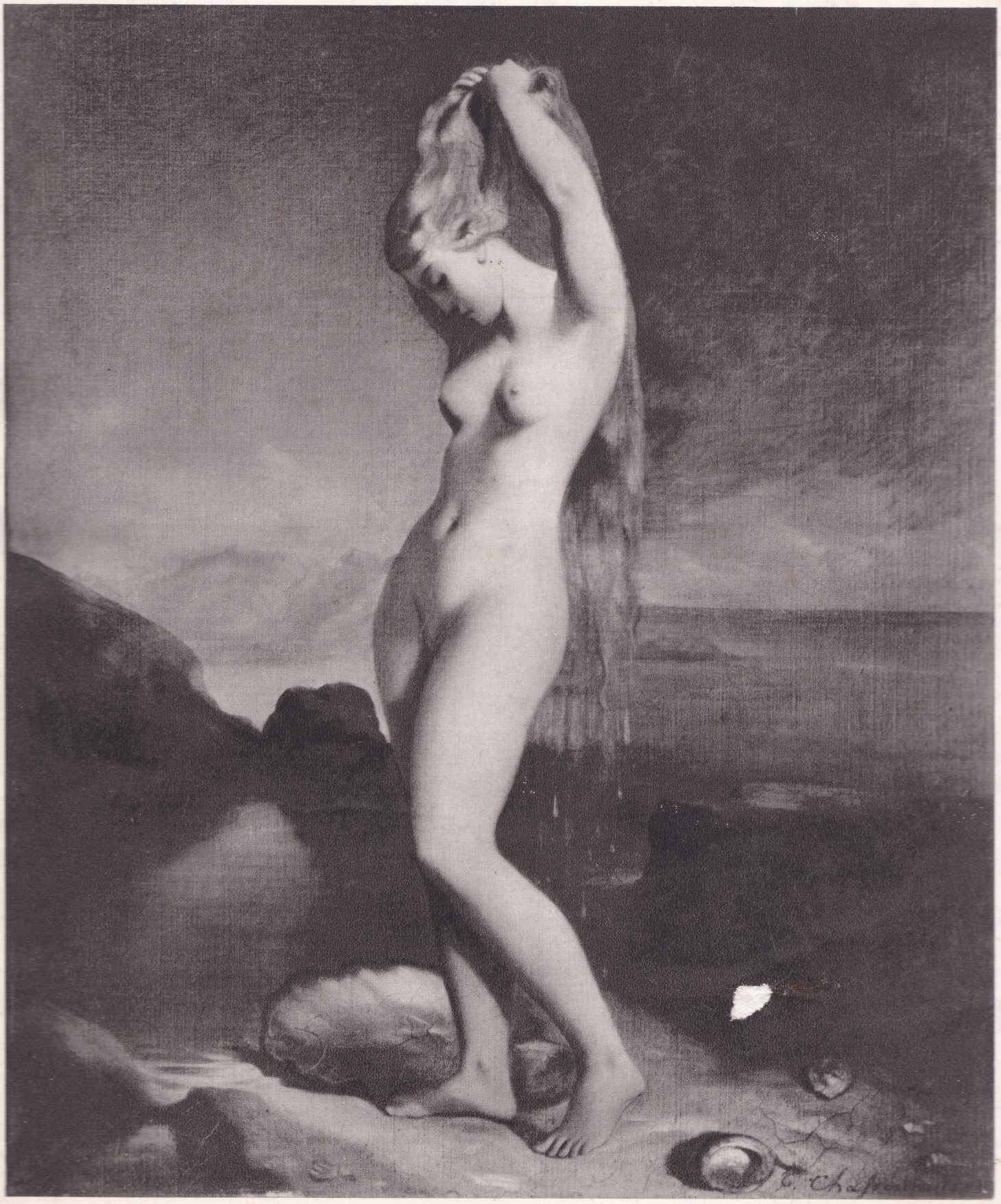

Photo Giraudon

Chasseriau (1819-1856) Vénus anadyomène

VIVRE

REVUE BIMESTRIELLE GYMNOSOPHISTE ET HUMANISTE

●

Secrétariat : Château d'Aigremont (S.-et-O.)
Téléphone : **963-38-08**

●

TARIFS DES ABONNEMENTS

France	**2.380 fr.**
Recommandé	**2.740 fr.**
Etranger	**3.720 fr.**
Recommandé	**4.080 fr.**

Toute demande de changement d'adresse doit être acompagnée de 50 francs en timbres-poste.



Reproduction interdite des textes et des illustrations

VOULOIR : Paix - Travail - Santé
fondé en 1931

D'ABORD !

FONDEE EN 1926

Directeur-Fondateur
KIENNE DE MONGEOT

●

PARIS. - Ch. Post. : Ed. de Vivre 896-09
BRUXELLES. - C. P. : Ed. de Vivre 350-709
R.C. Versailles 74.209 - N° 1, O.P. 11.0009

« C'est le développement de la personnalité humaine qui est le but suprême de la civilisation. »

Dr A. CARREL

COMITÉ DE PATRONAGE

IN MEMORIAM

Emile BAÈS, artiste peintre, membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Institut.
Dr E. BOURGOIN, ex-stomatologiste, assistant des Hôpitaux de Paris.
Dr DARTIGUES, président-fondateur de l'Union médicale latine.
Dr DYE, de l'Institut de médecine coloniale de Paris
Comte d'ESPIE DE LA HIRE (Jean de la Hire), homme de lettres.
André de FOUQUIÈRES.
Pierre FROUMENT, biologiste.
Gabriel GOBRON, homme de lettres.
Justin GODART, ancien ministre, membre de l'Académie de Médecine.
Marcel HERVIEU, ex-rédacteur de *Je sais tout* et de *Vivre d'abord !*
Pasteur Henri HUCHET, M.P.C.
KESTENS, lieutenant général de l'Armée belge.
Lucien LE FOYER, ancien député de Paris, vice-président du Bureau international de la Paix et président du Conseil national de la Paix.
Dr LAIGNEL-LAVASTINE, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
Marc LANVAL, docteur ès sciences sociales (U.L.B.).
Fernand LÉGER, artiste peintre.
Gérard de LACAZE-DUTHIERS, homme de lettres, grand prix de l'Académie française.
Dr LEGRAIN, médecin en chef honoraire des Asiles d'aliénés, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Dr H. de MARVILLE, ex-chirurgien-chef de l'Hôpital San-Francisco.
Henri NADEL, inspecteur général des Bibliothèques.
Dr PATHAULT, ancien interne des Hôpitaux de Paris.
Gaston RICHARD, professeur honoraire de Sociologie à l'Université de Bordeaux, président d'honneur de l'Institut international de Sociologie.
Pr Charles RICHET, membre de l'Académie de Médecine, membre de l'Institut (ancien président du M.S.V.).
Dr Robert SOREL, ex-interne des Hôpitaux de Paris, ex-chirurgien des Hôpitaux du Havre.
Dr G. SIMIONESCO, médecin-chef du Dispensaire Marie-de-Roumanie, Secrétaire général de la Société internationale de recherches contre la Tuberculose et le Cancer.
Dr Paul VIGNÉ-D'OCTON, homme de lettres, ancien député.
Maurice de WALEFFE, secrétaire général de la Presse latine.

Dr Johan ALMKVIST, professeur à la Faculté de Médecine de Stockholm.
Dr ARAMA-MICHEL, professeur à l'Ecole de Chirurgie dentaire.
Dr Géo BELTRAMI, professeur à l'Ecole de Médecine de Marseille, docteur en Droit.
Dr Paul BLUM, ancien chef de clinique de la Faculté, médecin assistant de l'Hôpital Saint-Louis.
Dr Maurice BONNARD, ex-interne des Hôpitaux de Paris.
Dr Jules BOUCHEZ, ex-interne des Hôpitaux.
Dr BRAUN, ex-médecin de l'Hôpital français de Londres.
Dr Andrée BRUNEL.
Dr CHERCHÈVE, stomatologiste.
Dr J. CLAIR, médecin-chef du Sanatorium de Sylvabelle.
Dr Marius DUMESNIL.
Dr ESTÈVE, publiciste médical.
Dr FAUVEL, directeur de l'Institut d'autosuggestion de Paris.
Dr Ch. GUILBERT, anc. chef de laboratoire des Hôpitaux de Paris.
Dr Norman HAIRE, Ch., M. M., président de *Sex Education Society*, Londres.
Dr HERSCOVICI, membre de la Commission d'hygiène du Département de la Seine, correspondant national de la Société d'Anatomie comparée.
Dr LAURENS, ex-interne des Hôpitaux de Paris.
Dr Gaston LAURET, chirurgien, ex-interne des Hôpitaux de Paris.
Dr Raymond LÉVY, dermatologiste des Hôpitaux.
Dr Pierre MÉNARD, professeur à l'Ecole de Psychologie.
Dr L. OSSEDAT, médecin stomatologiste, ancien externe des Hôpitaux de Clermont-Ferrand.
Dr PASSARINI, médecin en colonisation.
Dr PIGEANNE, externe des Hôpitaux de Bordeaux.
Dr Théo ROUX DE LAROQUE, ex-interne des Hôpitaux de Paris.
Dr P. RUSSO, docteur ès science naturelles, ingéneur hydro-géologue.
Dr SCHMIDTT, docteur ès sciences physiques.
Dr G. SIAUVE-EVAUSY, ex-interne des Hôpitaux, ex-chef de Clinique, chirurgien de la Faculté de Lille.
Dr Pierre VACHET.
Dr Marcel VIARD, professeur à l'Ecole supérieure d'anthropobiologie.

PERSONNALITES

René ARBURGER, amiral, ingénieur mécanicien général de la Marine.
L. BARQUISSEAU, avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Lucien BLOCH-LARROQUE, attaché au Centre de Psychiatrie.
Charles-Auguste BONTEMPS, homme de lettres, journaliste, orateur, ex-rédacteur en chef de *Vivre d'Abord !*
Victor BOUIN, président de l'Association internationale de la Presse sportive, président d'honneur de la Presse sportive belge.
Georges BOUSSENOT, ancien ministre, ancien député de la Réunion, délégué de l'Union française, président d'honneur du Syndicat de la Presse coloniale française.
Félix CHEVRIER, vice-président de l'Association professionnelle de la Presse républicaine, président d'honneur de l'Union fraternelle des Vosgiens de Paris.
Henri CHOMET, directeur de *La Revue du Centre.*
F. H. DISSEN, secrétaire de la revue hollandaise *De Zonnewijzer.*
Roger DOUBLIER, ancien chargé-de-cour des Facultés de Droit, avocat au Barreau de Nice.
Ed. FANKHAUSER, directeur de la revue suisse *Die Neue Zeit.*
S. A . le prince de KAPURTHALA.
Albert LECOQ, président du « Club du Soleil ».
Commandant Yves LE PRIEUR, de l'Académie de Marine.
Jean LETORT, avocat, rédacteur en chef des *Archives du droit médical.*
Commandant MAGNIER, ancien capitaine de vaisseau.
MALKOVSKY, professeur de rythmique.
Yves MONTEL, avocat à la Cour d'Appel de Paris.
E. MOSSÉ, avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Pierre PRUVOST, professeur à l'Université de Lille.
André de RICHAUD, homme de lettres.
Arsène ROZÉE, avocat à la Cour d'Appel d'Alger.
Théodore VALENSI, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

ÉDITORIAL

LA SUPÉRIORITÉ VIENT DE L'AME

par KIENNÉ DE MONGEOT

DEPUIS 1919, *surtout depuis la dernière guerre, la science a fait des progrès considérables.*

L'ERE ATOMIQUE prit « triomphalement » naissance à Hiroshima.

Depuis quelque temps des engins sont lancés dans l'espace sidéral.

Notre existence matérielle est extraordinairement « confortabilisée » grâce aux découvertes multiples de la science.

Ce n'est là qu'un commencement qui nous émerveille. Notre imagination est impuissante à nous donner une idée des inventions que permettront celles qui bouleversent notre existence actuelle. Dans un avenir proche, il est certain que la vie sur la terre sera radicalement transformée. Cependant, l'homme sera toujours un homme fait de chair sensible. Son cœur aspirera toujours à l'amour et son âme cherchera avidement un idéal d'espoir au milieu du chaos de notre civilisation.

Il n'empêche que nous sommes enthousiasmés par le progrès matériel. Notre orgueil est satisfait. Et nos espoirs dans les miracles de la science sont tels qu'ils font taire notre peur intense, car nous avons peur, plus que nos ancêtres les Gaulois qui craignaient que le ciel ne leur tombât sur la tête !

⁂

Des milliards sont consacrés au développement d'inventions étrangères à la nature de l'être humain, tandis que de nos semblables souffrent et meurent encore dans des camps de concentration, sur les champs de bataille et aussi dans d'abominables luttes fraticides ; que la famine règne dans de nombreux pays, que l'alcoolisme remplit les hôpitaux et les asiles d'aliénés, que, tout simplement, un très grand nombre de mères de famille sont obligées d'accomplir des miracles pour nourrir et élever décemment leurs enfants !

Pour être juste, il faut reconnaître que la science dans le domaine médical, particulièrement dans celui de la chirurgie, a diminué considérablement les souffrances physiques et augmenté, grâce aussi à l'hygiène, la durée de l'existence. Malheureusement nous constatons que le mode d'existence moderne, dû au progrès, nous meurtrit d'une manière permanente, d'où l'accroissement du nombre des malades mentaux, et que nous ignorons ce que l'on appelait, autrefois, « la douceur de vivre ». Il est certain, enfin, que les exigences de la vie sociale nous « robotisent », plus exactement, nous déshumanisent et que chaque jour un peu plus nous perdons notre qualité d'homme : d'homme libre et jouissant de son libre arbitre.

Au train où vont les choses, bientôt nous n'aurons plus conscience de la dignité humaine et la vie de l'individu sera considérablement dévaluée au bénéfice de la Société.

Ma simplicité de gymnosophe, *d'homme nu tel que Dieu ou la nature m'ont créé, recherchant péniblement la vérité, ayant encore vivant en lui l'instinct de conservation, me permet de penser, sans présomption, je crois, ce que je viens de dire et d'y croire avec une particulière conviction.*

Je voudrais, d'ailleurs, trouver dans les écrits de nos intellectuels officiels et de nos savants la preuve que mes assertions ne sont qu'élucubration de rêveur dénué de tout sens des réalités. Peut-être, aussi, serait-il bon qu'ils fassent connaître, ces intellectuels, à leurs modestes semblables, le le but bien déterminé qui doit être le leur ; c'est-à-dire où ils entendent nous mener à l'aide de leur intelligence suprême et de leur étonnant savoir scientifique ?

⁂

Depuis que j'ai entrepris de mener une action contre les préjugés qui tuent et en faveur de la réhabilitation intégrale de l'homme, en même temps qu'une action sociale, quelquefois même politique, je me suis toujours efforcé de rappeler à mes contemporains des vérités premières oubliées. Hélas ! je me suis heurté à une incompréhension inimaginable au point de ne pouvoir faire admettre que deux et deux font quatre et non point cinq. Je n'obtins guère de meilleur résultat en voulant leur démontrer que tout ce qui vit ayant besoin d'air et de lumière, l'être humain ne pouvait faire exception à cette règle ; qu'il ne suffit pas de porter un pantalon pour être moral et encore que la vie est simple et parfaitement organisée et que la sagesse nous conseille de respecter les lois universelles et immuables qui la régissent.

Peu de gens pensent ainsi à notre époque.

C'est ainsi que M. Thierry Maulnier, écrivain de grand talent, qui souvent fait montre d'un sens aigu des réalités, semble admirer, pour le moins accepter, les effets de notre mirifique civilisation pour laquelle le régressiste *que je suis ne déborde pas d'enthousiasme.*

⁂

Je pensais, cette fois comme tous les Français, que le général de Gaulle, ardent patriote, voulait remettre de l'ordre dans l'économie de notre pays afin que chacun de nous puisse vivre mieux, quelle que soit sa condition sociale, et avec confiance et espoir. C'est évidemment la préoccupation majeure de notre actuel chef de l'Etat. Mais après avoir lu l'article paru dans Le Figaro (5.1.59) *sous la signature de l'éminent écrivain que je viens de citer, article ayant pour titre :* Le Prix de la Liberté, *je suis bien obligé de constater que, pris dans l'engrenage de la civilisation, nous devons embarquer sur une galère qui vogue au gré de la folie des hommes.*

« Au moment même où s'ouvre devant les Français une voie où ni les efforts, ni les épreuves, ni les sacrifices ne leur seront épargnés pour répondre à l'appel des générations montantes, assumer les charges et les chances d'une Europe solidaire, sauver l'espérance africaine, des voix — toujours les mêmes — disent ou chuchotent : « Nous ne pourrons pas... Le programme est trop ambitieux... La tâche est trop rude... »

Certes, nous allons répondre à l'appel des générations montantes. Puis ? Après ? Il nous faudra continuer (nous et le monde entier) car ces jeunes générations qui ont besoin de nous, se multiplieront à la progression géométrique ! Et ainsi de suite ! Y songe-t-on ? Si bien que « ni les efforts, ni les épreuves, ni les sacrifices » ne pourront prendre fin !

Rien n'est impossible au peuple français bien gouverné. En conséquence les problèmes européens et africains ne le rebuteront point, ne le rebutent pas ; mais déjà d'autres

problèmes plus graves encore, dus à l'inconséquence de notre civilisation, se posent. Ceux-là seront sans doute insolubles sauf par les armes et l'esclavage.

« Au même moment, l'U.R.S.S. célèbre à juste titre la victoire qu'elle vient de remporter en lançant dans l'espace la première « fusée cosmique », libérée de l'attraction terrestre. Pour que fussent réalisées à l'aube de 1959 les conditions techniques qui ont permis cet exploit, les efforts et les sacrifices exigés du peuple russe depuis quarante-deux ans ont-ils une commune mesure avec ceux qui nous sont demandés ? »

M. Thierry Maulnier ajoute : « Des atouts, certes : d'immenses ressources naturelles (en U.R.S.S.) et la volonté implacable des maîtres de ne reculer devant aucun arbitraire, aucun crime, aucune souffrance ».

Et enfin : « Il n'y a pas de moyen terme. La vérité est devant nous, c'est qu'il nous faut grandir ou dépérir ».

Il est certain qu'après la guerre 1914/18 *la Russie, sans révolution, mais par une sage évolution eût amélioré le sort de son peuple. Cette évolution ne pouvait pas ne pas se faire. Et les Russes de nos jours seraient libres et heureux. Ils auraient même conservé cette source infinie de bonheur qu'est la foi.*

Y a-t-il une commune mesure *entre les résultats obtenus,* la fusée cosmique *et la* volonté implacable, *et* les arbitraires, *et* les souffrances *que pendant quarante ans le peuple russe a subis ? Je ne le pense pas. Je crois que le peuple de France, doué de bon sens, est tout disposé à faire d'immenses sacrifices pour améliorer non seulement le sort du pays, mais celui de notre planète ; mais qu'il ne se sent aucun goût pour accomplir des sacrifices en faveur de la conquête de la Lune !*

A-t-il même, ce vieux peuple de France, le désir de se sacrifier pour que son pays possède une puissance matérialiste égale à celle des Etats-Unis, s'il doit se soumettre au « mode de vie américain » ? C'est fort douteux.

Il nous faut grandir *ou* dépérir *déclare péremptoirement* Thierry Maulnier. *Sans doute ; mais nous pouvons aussi grandir et périr, comme peuvent périr les deux grandes puissances qui actuellemnt dominent le monde : les Etats-Unis et l'U.R.S.S. et justement à cause de leur extraordinaire et dangereuse puissance réciproque capable d'anéantir toute vie sur la terre.*

Il est probable que la France et l'Europe grandiront, qu'elles formeront une IIIe force possédant bombes nucléaires et engins capables de nous mener voir ce qui se passe dans la Lune ; mais ce sera au prix ne l'anéantissement de la civilisation spiritualiste méditerranéenne à laquelle nous devons tout ce qui est beau et bon sur terre.

Souhaitons donc, et ardemment, que le général de Gaulle, rende sa place à la France dans le monde ; mais toute sa place, la première, en lui redonnant sa force vitale mais aussi, et surtout, sa puissance spirituelle. Qu'elle redevienne le flambeau de la civilisation, qu'elle est, en vérité, comme la Grèce fut celui de la civilisation antique. Il est possible, alors, qu'elle entraîne dans son sillage tous les pays de même culture. Ce sera, si ce miracle s'accomplit, le moment de faire tomber un rideau d'airain entre le matérialisme et le spiritualisme pour sauver la civilisation... s'il en est temps encore !

« La vérité qui est devant nous... » *est sans doute celle-là.*

⁂

Certains grands esprits pensent que la science et la puissance qu'elle représente ne forment pas une panacée. Parmi ceux-là je citerai le philosophe allemand Oswald Spengler dont un essai L'HOMME ET LA TECHNIQUE vient de paraître aux Editions Gallimard.

François Erval, dans L'EXPRESS du 1er *janvier, résume excellement l'œuvre de ce clairvoyant intellectuel.*

Spengler disait que les adversaires de l'Allemagne, en 1914/18, « n'avaient remporté qu'une victoire à la Pyrrhus et qu'ils seraient engloutis dans une débâcle infiniment plus générale que celle qui avait clôturé la première guerre mondiale. L'échec allemand n'était qu'un commencement ». *Il faudra attendre, sans doute, une troisième guerre pour que se réalise la prophétie de Spengler, la dernière n'en ayant été que le prélude.*

Comme je l'ai écrit souvent ici, le philosophe allemend considère que les civilisations naissent, s'épanouissent, puis vieillissent et disparaissent. Il suffit d'ailleurs de connaître l'histoire universelle pour partager cette opinion ; c'est là une loi de nature contre laquelle les hommes ne peuvent rien.

Il est raisonnable aussi de remarquer et de retenir que la partie matérielle des antiques civilisations a presque totalement disparu tandis que leur spiritualité — leur âme — survit. Et dans les ruines de leurs temples c'est encore leur amour de l'harmonie et de la beauté que nous retrouvons.

« Pour Spengler, notre monde occidental est entré depuis le début du XIXe siècle dans son stade de décadence, où, pour employer sa terminologie, dans celui de la « civilisation ». L'âme, notion irrationnelle par excellence, crée de grandes cultures, alors que l'esprit est un facteur de stagnation ».

Enfin Spengler déclare : « A l'encontre de Marx et de nombreux penseurs du XIXe siècle qui croient discerner dans l'évolution de l'homme une domination de plus en plus affirmée sur une nature hostile, *Spengler est sûr de sa défaite.* « La lutte contre la nature EST SANS ESPOIR, écrit-il dans « L'homme et la technique », et pourtant elle sera poursuivie jusqu'à la fin. *Combien de fois n'ai-je point dit et répété : Quoi que puissent faire nos savants, nous ne sortirons jamais de notre humaine condition.*

Gandhi dans sa prison était plus puissant que l'armée anglaise qui maintenait les Indes sous sa tutelle ; l'Europe et la France sont plus puissantes, malgré leur faiblesse matérielle, que la tromphante Russie et que l'orgueilleuse Amérique du Nord avec leur science extraordinaire, leur force guerrière et ce qui restera de notre civilisation disparue ce sera l'âme des pays européens.

Déjà l'U.R.S.S. et les U.S.A. sont esclaves de leur progrès qui ne les rend pas indépendants des grandes lois qui régissent l'Univers.

⁂

Nos super-intellectuels et nos super-savants savent beaucoup de choses, hormis la sagesse, et tout ce qu'ils ont appris leur a fait oublier les premiers enseignements qu'ils ont reçus.

Enfants, les Evangiles leur ont été cependant inculqués... Qu'ils prennent la peine de les relire et de les méditer. Peut-être y découvriront-ils les solutions de tous les problèmes individuels et sociaux...

Cette lecture leur rappellera en tout cas que le péché d'orgueil est le péché originel et que, pour sa perte, l'humanité le commet inconsciemment de plus en plus.

Elle leur rappellera aussi, cette lecture, que le Christ, auquel l'arianisme déniait la divinité, mais qu'il reconnaissait comme un grand sage mort pour ses idées, nous a laissé son humanisme en héritage.

Nous admirons le Code Napoléon qui n'a que quelque cent cinquante ans d'existence, pourquoi n'aurions nous pas la sagesse, l'intelligence tout simplement, de nous reporter aux lois de celui qui a fait notre civilisation qui dure depuis près de deux mille ans, lesquelles sont acceptées des croyants et des athées mais non respectées dans leur essence par les uns et par les autres ? Ils ont modifié ces lois, ils les ont dénaturées ; cependant ils en retirent encore ce qui fait la beauté et la douceur de leur existence !

⁂

Oswald Spengler avait raison de ne pas confondre l'âme avec l'esprit car ce n'est pas le développement de l'intellectualité et les connaissances scientifiques qui font les hommes supérieurs, mais bien la qualité de leur âme et de leur cœur.

Et c'est sans doute ce qui a fait dire à Lacordaire :

« L'ordre nait de Dieu par le cœur de l'homme, et, encore qu'il n'y eût au monde ni Christ, ni vie surnaturelle, le cœur de l'homme serait le seul lieu d'où il faudrait attendre la semence et la culture de l'avenir. Une pensée vraie conquise par l'humanité, une vertu nouvelle admise au panthéon de sa foi ; voilà qui ferait plus pour le progrès de ses destinées que toutes les inventions de la mécanique et toute les célérités de nos corps ». (1)

---

1 - Lacordaire. Lettres à Emmanuel sur la vie chrétienne. 3e lettre.
NOTE : Cet article est d'inspiration purement gymnosophiste. Ceci afin que nos lecteurs sachent bien la signification que nous donnons ici à ce terme.



Jeunes Sénégalaises

L'OCCIDENT N'EST PLUS SEUL A CONSTRUIRE LE MONDE

par Charles-Auguste BONTEMPS

Pour bien connaître les réactions psychiques des générations nouvelles aux bouleversements effarants que la science provoque dans notre univers, il faudrait avoir vingt ans. Mais pour s'exprimer à vingt ans on manque de termes de comparaison.

C'est à la charnière de deux générations que les problèmes se posent avec acuité. L'homme de quarante ans est resté psychiquement le garçon qui fut formé vingt ans plus tôt, alors qu'il est contraint, pratiquement, de se mouler dans un monde évolué qui est déjà celui de ses enfants.

Pour beaucoup, l'adaptation est difficile. Elle devient impossible ou factice — à quelques exceptions près — pour l'homme de soixante ans. Ce dernier réagit d'autant plus mal aux événements qu'il n'évite pas la comparaison de son aujourd'hui à son hier. Il accentue ainsi une impression de vieillissement qui atteindrait à une sorte de dépaysement si les éléments du passé ne subsistaient longtemps, mêlés aux éléments nouveaux qui, heureusement, ne s'imposent pas d'un bloc.

Or il se trouve que les hommes de soixante ans et plus sont en proportion croissante dans le monde. La génération de nos jeunes en comportera sans doute davantage encore. La science qui transforme le cadre de notre vie, en prolonge également la durée. Sa moyenne, qui se situait entre quarante et cinquante ans chez nos grands-pères, est passée à soixante ans et plus. Ce fait a des conséquences extrêmement importantes qui n'ont pas encore été exactement analysées. Le comportement humain s'en trouve modifié de telle sorte et si brusquement que l'homme mûr ne se retrouve plus en soi-même. Il est donc empêché de guider ses enfants dans les voies de leur propre destin. Ses conseils les troublent plus qu'ils ne les aident lorsqu'ils ne les contrarient pas à force de mutuelle incompréhension.

Ces mutations trop brusques des conditions matérielles de la vie sociale accentuent le divorce classique des générations. A celle qui passe, celle qui vient reproche un désarroi inévitable et volontiers la juge au critère de l'apprenti sorcier. A la science qui est évidemment la cause de cette accélération inouie des évolutions physiques heurtées à des involutions psychiques, d'aucuns font un procès au criminel. C'est là un excès qui n'arrange rien. Que des jeunes se rangent, à l'âge des exagérations poétiques, du côté des accusateurs à cause, entre autres, des bombes atomiques, ne fait qu'ajouter aux malentendus. C'est bien moins contre la bombe atomique que contre l'atteinte à leur confort intellectuel que réagissent les gens d'âge. Leurs jeunes alliés ne tardent pas à les abandonner sur le chemin des satellites où ils rejoignent la masse de leurs camarades aux réactions plus simples, ceux qui se laissent porter par les courants.

Le faux procès fait à la science est perdu d'avance parce que les coupables — si tant est qu'il y ait culpabilité — ce ne sont pas les savants qui cherchent et ne trouvent que ce qui est préexistant dans la nature, mais ceux qui font un mauvais emploi des découvertes. En vue générale, les coupables sont les politiques. Sont-ils tellement responsables d'une interprétation erronée des choses de notre temps lorsque l'incompréhension est commune à la plupart des hommes qui sont leurs mandants ?

***

Dans l'ordre du comportement humain, les choses existent moins par elles-mêmes que par l'idée qu'on s'en fait. Prenons un exemple significatif dans l'idée du péché originel envisagé selon ses données concrètes. Il est clair que la notion de péché ne pourra pas être exactement la même chez l'ignorant ou le semi-ignorant convaincu que les hommes descendent d'un couple créé ex-nihilo, *dépositaire de la parole de Dieu, et chez un esprit curieux, informé du déroulement de la philogénèse, de la progression des chaînes hominiennes au long d'un million d'années.*

Toutefois, chez l'un comme chez l'autre, restera posé le problème de notre destinée dont, pour chacun, la solution dialectique (car elle ne peut être que dialectique) sera relativée à ce qu'il possède de culture. Nous touchons ici au très grand malentendu de notre temps. Le stock des connaissances accumulées et plus ou moins digérées — c'est-à-dire utilisées — par la science est énorme. La culture de l'humanité comme telle est immense, elle atteint à un niveau si élevé, à une amplitude et une diversité si parfaitement transcendantes que l'homme, comme individu, ne peut l'appréhender. Au mieux, chez quelques esprits formés aux concepts et aux synthèses, il en saisit seulement l'idée.

Comment pourrait-il, dans ces conditions, se référer à une éthique conforme à la réalité de l'être et des choses alors que la connaissance des choses ne cesse de s'enrichir et que la mise en œuvre du savoir bouleverse l'existence de l'être ? Il n'est de moyen rationnel de rompre cette involution que la relativation des éthiques, ce à quoi s'oppose âprement toute notre vieille culture. Là se situe le point d'éclatement qu'il faudra bien amorcer si l'on veut — et comment ne pas le vouloir ? — que la révolution des esprits s'aligne au niveau de la révolution des techniques.

*
**

On se plaint non sans raison de l'abaissement de la culture chez les élites les mieux instruites, livrées au gavage de la spécialisation, enfermées dans les cercles concentriques des techniques. Ceux-là qui s'en plaignent le plus vivement, les professeurs agrégés de lettres en particulier, ne sont-ils pas enfermés eux-mêmes dans une étroite spécialité ? Il est impossible d'acquérir une connaissance approfondie des Grecs et des Latins et, à la fois, des littératures, des philosophies, de l'histoire des peuples du Moyen-Orient, de l'Orient, avec leurs interférences et leurs influences actuelles. Il est exclu qu'on y ajoute ce qui constitue pourtant la base des connaissances réelles, quant à l'efficience, que sont la biologie et la géologie par quoi s'éclaire l'origine des êtres et spécialement de l'homme dans sa vraie nature, la physique et la mathématique de l'univers, de l'infiniment petit à l'infini absolu, sans parler de la géographie ethnologique, de l'histoire universelle, de la sociologie générale et des lois de l'économie.

Quelqu'un qui rapprocherait le paganisme des campagnes helléniques du taoïsme originel des vieux Chinois n'échapperait pas à l'impression que ces religions élémentaires, si éloignées dans le temps et dans l'espace, procèdent d'une même source qu'elles ont ignorée et qui est le naturalisme affabulé de la préhistoire. Cela est enseignant mais ne peut qu'attirer le mépris du spécialiste. Les yeux sur la loupe, il est fermé à ces sortes d'extrapolations et ses fiches lui cachent les horizons. Il suffit au contraire, à chacun de nous, de connaître l'existence de ces choses que les spécialistes prospectent, de savoir où en rechercher le détail au besoin, d'en méditer les genèses et les parentés pour que notre pensée en soit éclairée. En notre temps trop riche de science, c'est cela qui devient la vraie culture. Ce n'est plus la lecture du grec dans le texte, la lecture spécialisée d'un texte sans contexte. Celui-ci est désormais trop vaste pour être contenu dans Platon. D'aucuns, du reste, s'autorisent à penser que la littérature platonicienne porte moins le germe des sciences modernes que les vues d'un Démocrite.

Peut-être ne serait-il pas exagéré de définir les approches de la connaissance sous trois aspects complémentaires : le vrai savoir, qui pour être vrai, se veut particulier, limité à une matière, et qui descend de la science à la technique ; l'instruction générale qui, pour être générale, se veut informative ; enfin la culture qui est abstractive. Le sommet de la culture serait une synthèse philosophique des divers fruits mûrs de l'arbre de la science.

*
**

J'ai souvent remarqué combien, dans le public, la simple observation des faits pouvait, à l'égard des grands principes énoncés du haut des chaires, influer sur les jugements. Cette observation s'est concrétisée dans la résistance au « bourrage de crâne ». Encore faut-il, pour situer la valeur d'un slogan, que le public dispose d'un minimum d'information, d'un minimum d'instruction qui oriente sa recherche.

Dans cet ordre d'idées qui ressortit au principe de l'instruction démocratique, l'orgueil méprisant de trop de pontifes vrais ou prétendus, à l'égard de ce qu'ils nomment le faux-savoir, est déplorable. Ne sont-ils pas eux-mêmes imprégnés des faux-savoirs qui échappent à leur spécialité ? Ils ne s'en croient ni moins intelligents ni moins cultivés. J'ai relevé chez des maîtres qualifiés, certifiés et brevetés avec garantie du gouvernement, d'invraisemblables ignorances. Ils en étaient d'ailleurs inconscients, le propre de l'ignorance étant de s'ignorer.

S'il fallait, pour agir, savoir tout et même simplement le tout d'une matière, rien ne se ferait. Il est, en revanche, bien des choses mauvaises qui ne se feraient pas si le public possédait quelques éléments d'appréciation dont le privent la spécialisation et la limitation des études hiérarchisées.

*
**

Prenons encore un exemple. Croit-on que la majorité des Français de toutes classes aurait supporté dix années de guerres absurdes et ruineuses, se terminant successivement par la perte de nos anciennes colonies, si tant de préjugés n'avaient pas inhibé les esprits ? Que de vies sauves, que de sommes mieux employées, que d'amitiés scellées dans des accords comme ceux qui ont évité l'éclatement de l'Afrique noire, si chacun n'avait cru, dans tous les milieux sociaux, qu'il serait humiliant de traiter avec des peuples considérés comme nous étant congénitalement inférieurs !

Pour assouplir au plan humain les rigueurs politiques, il eût été bon que l'on apprît à l'école, que les instituteurs eussent été en situation d'enseigner l'histoire vraie des peuples attardés, l'essentiel de leur histoire, sans les particularités nécessaires à l'ethnologie et dont le public n'a que faire alors qu'il s'en passe quant à sa propre histoire.

Les réactions psychologiques, les réactions sensibles sont toutes différentes dès qu'on sait que l'Indochine est un pays de vieille et haute civilisation et que le temple d'Angkor n'est pas un accident tératologique. On voit le Berbère sous un autre angle lorsque l'on sait que l'homme paléolithique de Combe-Capelle — en France — est à l'Africain du Nord ce qu'est à l'Européen son homologue de Cro-Magnon lorsque l'on sait que les clans communautaires de la Kabylie remontent à nos vieilles civilisations méditerranéennes dont ils ont conservé l'esprit d'indépendance. Les Arabes ont islamisé les Berbères sans parvenir, en douze siècles, à rompre leurs traditions, ces Arabes dont on oublie qu'au moyen âge ils nous donnaient des leçons de mathématiques et nous enseignaient Aristote.

Que de choses sont à faire connaître touchant la civilisation des Hovas de Madagascar, la civilisation noire de l'équateur avec ses castes de forgerons initiés, la civilisation soudanaise qui s'est reliée à son passé en constituant la fédération du Mali. Ce passé remonte au-delà du XIe siècle où l'empire Mali a commencé une ascension qui connut son apogée au XVIe. On a retrouvé les textes de sa littérature originale, mais ils dorment quelque part dans des archives. On a retrouvé les vestiges de son art de la céramique, de ses travaux sur le Niger et de ses avancées au Sahara. Les « princes » de ces vieilles races noires, où s'est glissé le sang blanc de ses voisins berbères et éthiopiens, sont aujourd'hui les leaders du mouvement d'indépendance. S'ils doivent beaucoup à notre culture, ce serait néanmoins commettre une erreur de conséquence que de négliger le fond de culture noire sur lequel elle s'est greffée.

*
**

Voilà, sommairement esquissés, quelques aspects de notre monde tout nouveau que ne contiennent plus les vieux moules de la civilisation occidentale. Mieux vaut le savoir que de jouer les autruches. Et mieux vaudrait aussi, sans doute, nous employer à infléchir les acquis de notre science dans le sens d'un humanisme ouvert, exactement universel, plutôt que de la condamner vainement à partir de quelques-uns de ses effets discutables.

Il se trouve que c'est cette science — la science totale et non pas seulement mécanique — qui fit la promotion de l'Occident. Les peuples qui retrouvent leurs sources propres ont besoin de nous en emprunter l'efficacité. C'est saper le sol sous nos pieds que de la condamner lorsqu'elle prend ailleurs un nouvel essor.

Mais, ailleurs, les peuples renaissants s'attachent à l'asservir à leurs fins idéales, aux fins de leur génie contenu dans leurs traditions. Ils font en sorte que leur culture domine et assimile la science qu'ils utilisent en attendant de créer à leur tour. Il serait sot de ne pas en prendre leçon, de dégrader nous-mêmes une des formes de l'intelligence où nous avons tout particulièrement brillé. Bien des problèmes qui nous paraissent ressortir à des fatalismes seraient résolus si, revenant aussi à notre génie, nous remettions la science au service de la culture autant que nous en usons et en mésusons dans l'ivresse des technologies.

Il ne s'agit de rien d'autre — mais cet autre est tout — que de restituer leur place, la première, aux choses de la pensée et de l'esprit dans la hiérarchie des valeurs.



Poussin. Musée de Munich. Midas et Bacchus. Photo Roger Viollet

Le roi de Phrygie, qui avait obtenu de Bacchus la faculté de changer en or ce qu'il touchait, supplie le dieu de lui retirer ce funeste pouvoir.

En vérité la soif de la richesse trouble la vie des hommes en les empêchant de vivre dans la simplicité et en les privant de quiétude ; bien souvent, elle étouffe leur conscience.

LES PRÉJUGÉS QUI TUENT

L'IMMORALITÉ DE LA MORALE

PAR MARCEL HERVIEU

Nous avons l'heureuse chance de posséder toute une série d'articles fort intéressants ayant trait aux préjugés qui tuent *que nous a laissés en héritage* Marcel Hervieu *qui fut notre rédacteur en chef Nous en commençons la publication.*

« Jam dsig nam moi
Jen dzi dai jog »

— Qu'est-ce que c'est que ça ? du chinois ? — Exactement. Et pour plus de précision, du Confucius. Traduction : « Manger boire, forniquer : les trois grands instincts de l'homme ».

Gorki l'a dit en d'autres termes : « La faim et l'amour gouvernent le monde ». Nous sentons au fond de nous-mêmes — voire à la surface — qu'il en est bien ainsi.

A s'en tenir aux fonctions organiques, notre comportement devrait donc être assez simple. Mais si nous sommes des animaux, nous nous flattons d'être des animaux savants ; l'âme s'enorgueillit de l'emporter sur son frère le corps, la bête veut faire l'ange, et c'est ce qui complique tout.

Le malheur est que conscients, ou imbus, de notre supériorité mentale sur le reste de la nature vivante mais non pensante, nous n'acquérons pas pour autant intelligence, réflexion, discrimination. Il est frappant — désolant, même — de voir sur quel petit nombre d'idées justes et claires repose le devenir de l'humanité ; alors qu'en revanche, régentent la masse les contre-vérités tendancieuses, les pseudo-valeurs, les orthodoxies aventurées, les opinions préconçues, les dialectiques vicieuses, les traditions, les conventions, les partis pris de toute espèce.

Le bon sens cartésien, voilà vraiment la chose de l'univers la moins bien partagée ! C'est au point que les bases de notre civilisation semblent également fondées en porte à faux, sur les dictons, proverbes, superstitions et préjugés — et sur le sacro-saint respect des convenances et de l'ordre établi.

« La sottise, l'erreur, le péché, la lésine
Occupent nos esprits et travaillent nos corps ».

« Les personnes légèrement imbéciles, remarquait Darwin, tendent à se laisser guider en tout par la routine et la coutume. et on les rend d'autant plus heureuses qu'on les encourage dans cette disposition ».

Et l'auteur supposé des *Vers dorés,* Pythagore : « Contre la bêtise humaine, les dieux eux-mêmes lutteraient en vain !»

Mais ce devant quoi les dieux tout puissants déclarent forfait, ne pourrait-ce être tout uniment l'œuvre des mortels? Des hommes de bonne volonté ne pourraient-ils réaliser parmi leurs semblables ce miracle de faire entendre les sourds, d'illuminer les aveugles ? Ne nous parlez pas, surtout, de « morale ». Aucun traité d'éthique n'est valable pour tous.

Gonzague Truc a fort congrûment cerné ce problème, dans un opuscule excellent sur l'*Immoralité de la Morale*: « Morale nationale ou internationale, morale sociale, morale familiale, tout cela reste avec son caractère collectif et utilitaire, une morale pharisaïque, qui continue à opprimer la personne et à couvrir les pires abus. Il n'y a au fond qu'une morale individuelle, ou la morale n'est qu'individuelle ; nous n'avons des devoirs qu'envers nous-mêmes... »

Mais si une *loi morale* intangible n'existe point, il y a des lois *biologiques*, des lois *cosmiques*, toutes sortes de lois de la nature, à l'impérieux pouvoir desquelles nous ne saurions échapper. Il faut vivre avec son ennemi dit-on ; ici il faut s'accommoder de ses maîtres ; et pour ce faire, d'abord, les découvrir, apprendre à les connaître.

Si encore, on la laissait faire, cette nature !... Mais tel n'est pas l'avis de ceux qui se sont institués nos conducteurs sur le chemin du salut ; ils prétendent corriger ses errements, en s'attaquant non à la cause (... et pour cause), mais aux conséquences : à nous-mêmes, innocents et victimes. Ce pour quoi il nous imposent une multitude de tabous, de défenses, de contraintes, de répressions. Tout ce qui est naturel est dès lors dénaturé par la notion surajoutée du Mal, qu'introduisirent les « religions pessimistes » (Nietzsche *dixit*).

Comment, d'ailleurs, eût-il pu en être différemment ? *Le prêtre vit du péché.* Vulgarisez le concept d'un déterminisme essentiel — corrigé, si vous voulez, par une infinie mansuétude divine — niez la réalité de la faute, celle de la menace d'une damnation et de la nécessité d'un rachat : quelles Eglises résisteraient à ce raz de marée accompagné d'un grand souffle idéologique purificateur ?

— Il siérait donc, d'après vous, de tout remettre en question ? — Eh oui ! bien sûr ! Locke ne voulait pas signifier moins que cela, quand il nous apprenait que la voie la plus simple pour parvenir à la vérité consiste à examiner les choses telles qu'elles sont et à refuser d'admettre qu'elles sont telles que d'autres nous ont enseigné à le croire ».

A la lueur des nouveaux acquêts du savoir — et de ce que nous sentons que la science nous prépare, dans tous les domaines — une telle entreprise ne doit pas être au-dessus de nos forces. En tout cas, elle ne sera pas vaine. Et il n'est que d'en hâter la venue.

« A mesure, nous prédit le Dr Flournoy, que l'humanité prendra mieux conscience de sa nature la plus profonde, il faudra sans doute remanier de fond en comble nos catéchismes, nos codes, moraux ou religieux.

« Mais, ajoute-t-il, cela n'ira pas sans de singuliers bouleversements dans les idées reçues, un fameux remue-ménage jusque dans les fondements de l'ordre social !»

Ces *idées reçues*, déjà, Flaubert le précurseur en avait établi un *Dictionnaire* (lequel vient seulement, dans une édition complète, d'être mis à la disposition des curieux). Il s'agit là, en somme, d'une réplique indirecte aux poursuites intentées contre *Madame Bovary*. On constate qu'un siècle après sa rédaction, cette Encyclopédie humoristique et vengeresse n'a pas, pour une grande part, cessé d'être valable. Il s'y trouve — pour copie conforme — tous les clichés, tous les jugements hâtifs, tous les préjugés de plume ou de parole ayant eu cours dans la société de son temps ; les uns et les autres, rapportés par l'historiographe incisif de *Bouvard et Pécuchet* avec l'ironie crispée d'un homme, d'un artiste qui dut souffrir sa vie durant, de l'incompréhension, de la « bêtise au front de taureau » de ses contemporains.

Lequel d'entre nous se sentira assez valeureux pour « prendre ce taureau par les cornes » et lui faire toucher terre à tout bout de champ ?

Pour nous, dans notre modeste sphère, notre ambition sera de tâcher d'éviter aux gens de bonne foi d'avoir à subir la loi que stigmatisait une forte expression de Jaurès : celle du « mensonge triomphant ».

« Je commence à croire, bougonnait, de son côté, le père Dumas, que le monde n'en irait pas plus mal si on le retournait, que ceux qui sont en bas se trouvassent en haut, et vice versa ».

Il en est ainsi de la boite à idées. Brassons-la et la secouons, comme on fait de la boîte à dominos. Ne laissons pas affleurer toujours les mêmes ! Le meilleur peut-être, gît au fond : ce fond, qui est l'inconnu, l'inexploré.

« A nous lire, disait encore Gonzague Truc, on se sentira singulièrement déplacé dans un monde qui n'a guère l'air de tourner dans le sens que nous souhaitons, et il se peut qu'on arrive à en prendre une horreur salubre. Nous ne désirons pas autre chose et nous voudrions aussi qu'on se persuadât qu'il est une façon très simple et non sanglante d'opérer cette révolution sociale dont on nous parle tant, tout en lui tournant le dos ; et que c'est faire de la révolution morale.

« Telles sont les vérités qu'il nous a paru utile de redire en des jours où la menterie et l'hypocrisie, quand ce ne sont pas les divagations d'une pensée grégaire, sont parvenues à une hauteur où elles n'avaient pas réussi encore à s'élever ».

Un écrivain, auteur dramatique et politicien de beaucoup d'esprit — c'était Emmanuel Arène — avait trouvé une formule dont la cocasserie m'enchante : « *Appuyons-nous sur les principes : ils finiront bien par céder* !»

Naples. Musée national. Vénus Callipige. Sculpture grecque
« Il y a dans l'art un point de perfection comme de bonté ou de maturité dans la nature ». (La Bruyère)
« Les mots sont impuissants à exprimer la douceur et la gravité mêlées qui émanent, on ne sait par quelle magie, de cette pose si simple, de cette draperie si simple, portée si simplement ». (Henri Lechat, prof. à l'Université de Lyon. « La sculpture grecque »).

Photo Roger Viollet

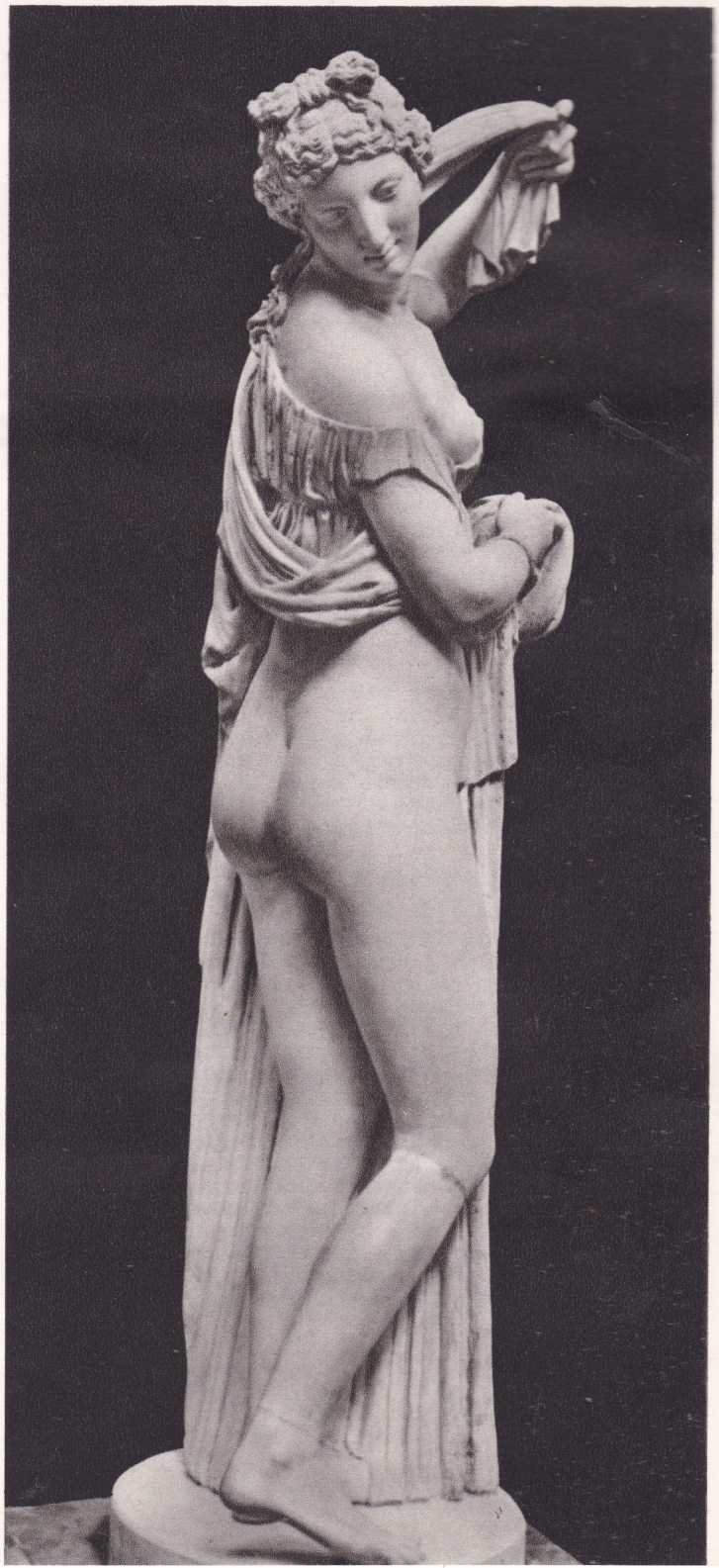

ANDRÉ DE FOUQUIÈRES EST MORT

par KIENNÉ DE MONGEOT

Nos lecteurs ont appris par les journaux le décès d'André de Fouquières, à l'âge de 82 ans, le 13 janvier. Homme de lettres et brillant conférencier, celui qui fut l'animateur de la vie parisienne était l'actif président des PARISIENS DE PARIS. Avec lui disparaît toute une époque de charme, d'élégance, de noblesse et de générosité.

C'est en 1913 que j'eus l'honneur d'être présenté à « *l'Arbitre des Elégances* ». Puis, pendant la guerre, jeune aviateur, la chance me favorisa en me mettant plusieurs fois en rapport avec le fringant capitaine de Fouquières. C'est à partir de cette époque qu'il voulut bien m'honorer de son amitié, puis de son affection. Je lui manifestais la mienne empreinte d'une vive admiration. En effet, André de Fouquières était beaucoup plus que *l'Arbitre des élégances*, il était l'incarnation de brillantes qualités éminemment françaises. Et s'il aimait tant l'élégance c'est qu'elle était pour lui synonyme de beauté et d'équilibre moral.

Bénévolement, il se faisait le champion de toutes les causes bonnes et généreuses. Son courage civique était grand. Il en donna la démonstration en acceptant, lui qui prônait l'élégance vestimentaire, et à une époque où l'on risquait le discrédit, de patronner la gymnité intégrale contribuant ainsi à son succès !

Clément Vautel qui signait « Mon Film » chaque jour dans LE JOURNAL, ayant, en 1927 consacré son article à VIVRE, mentionna que notre revue était « dirigée ou patronnée par nombre de personnalités, dont M. André de Fouquières ». Cela fit quelque bruit. Si bien qu'un rédacteur de LA PRESSE se précipita chez André de Fouquières pour l'interviewer. Et voici ce qu'il répondit au journaliste :

« Avec quel plaisir n'ai-je pas lu ce matin l'article charmant du délicieux chroniqueur Clément Vautel.

« Son ironie, très parisienne, prouve l'intérêt qu'il porte à la cause dont il s'agit.

« Oui je suis un apôtre de la régénérescence physique. Il faut à tout prix que nous concourions tous à l'esthétique générale.

« Faire de la beauté, ou tout au moins corriger la laideur. Soigner le décor de la vie, n'est-ce pas là tâche noble et généreuse ?

« Oui, je suis heureux de patronner le journal VIVRE D'ABORD !, que dirige mon ami K. de Mongeot. Je suis le partisan de ses méthodes depuis l'origine...

« Après des efforts constants, il commence à faire triompher sa cause, à laquelle tant d'hommes de valeur ont attaché leur nom ».

Jamais André de Fouquières ne manqua une occasion de rappeler l'existence de notre Mouvement et de me présenter comme en étant l'animateur. C'est ainsi qu'il signala au public parisien mes participations au bal du Grand Prix, à l'Opéra. A l'une d'entre elles, revêtu d'un simple slip, le corps recouvert de poudre d'argent, je pris part à l'entrée de la marquise d'Arcangues qui représentait l'impératrice de Chine, puis à celle de Mme MacCormick escorté par la Garde du Roi Murat. « Dans cette escorte, écrit André de Fouquières, on distinguait deux superbes costumes : l'animateur du Mouvement en faveur de la beauté et de la santé, M. K. de Mongeot, en aide de camp du général Leclerc et le comte Rzewski costumé en général Leclerc ».



Salon de Paris. B. Czedekowski
Portrait du ministre Pierre de Fouquières et de M. André de Fouquières

Enfin, dans son dernier ouvrage CINQUANTE ANS DE PANACHE, où il raconte tous les faits de sa brillante existence mondaine et aussi d'ambassadeur officieux de la France dans tant de pays étrangers où il représentait l'élégance et le bon ton, il signale une fois de plus sa sympathie pour notre Mouvement en relatant en ces termes la soirée de propagande que j'avais organisée Salle Pleyel :

« Etant donné la position très nette que j'avais prise, on se montra surpris de me voir patronner en 1933 une manifestation organisée par K. de Mongeot en faveur... du nudisme ! On ne comprit pas immédiatement comment un homme de tradition, comment l'ennemi né de toute négligence et l'apôtre de l'élégance vestimentaire pouvait vanter les vertus de la plus simple, sans conteste, des tenues. Pour confondre mes détracteurs, je dus exposer mes raisons, expliquer que les véritables raffinements d'une civilisation authentique pouvait s'accorder avec le goût de la nature et qu'un homme préparé et entraîné par des exercices rationnels de culture physique, connaissant mieux qu'un autre ses imperfections corporelles, était plus apte à se vêtir avec élégance spontanée. D'ailleurs le nudisme que je prônais n'avait rien d'équivoque et était, on s'en doute, fort éloigné de tout exhibitionnisme vulgaire ». (1)

C'est grâce, ne l'ai-je pas signalé maintes fois et avec reconnaissance, à des personnalités telles que celle de M. André de Fouquières que nos idées ont pu être admises du grand public et être prises en considération.

En la personne de M. André de Fouquières VIVRE perd un de ses plus vaillants défenseurs et son directeur un ami fidèle.

Quelque jours avant sa mort, je lui disais avec affection et reconnaissance tout ce que je lui devais, et aussi toute la gratitude que lui devaient ceux, innombrables, qui bénéficient aujourd'hui de la pratique de nos méthodes en faveur de la santé.

1. - Cinquante ans de panache. P. 238. Ed. Pierre Horay. Paris.

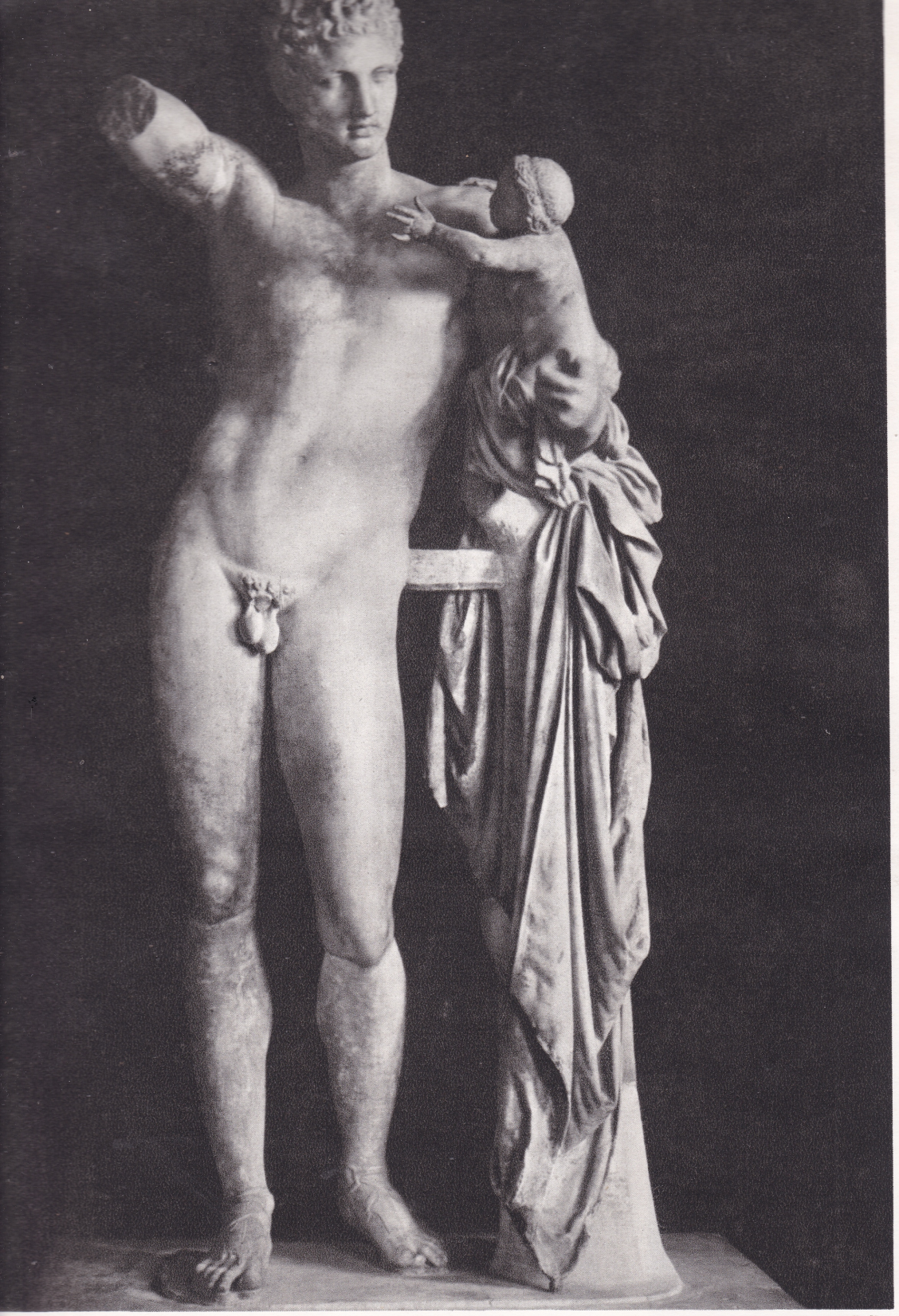

Photo Roger Viollet

Hermès de Praxitèle.
Olympie. Grèce
En se faisant le défenseur de la nudité contemporaine, M. André de Fouquières pensait sans aucun doute à la beauté antique, à l'harmonie et à l'élégance des formes corporelles si admirables dans cette parfaite œuvre de Praxitèle.

J'ai pu aussi exprimer peu de temps avant sa disparition les mêmes sentiments à un autre grand ami de notre action, M. Justin Godart, ancien ministre de la santé publique qui, également avait le courage de ses opinions.

André de Fouquières disait : S'il me faut une épitaphe, j'aimerais que fut gravé sur la dalle qui me recouvrira ce proverbe arabe :

« On n'emporte dans la tombe que ce qu'on a donné de son vivant ».

Le chevalier (2) André de Fouquières pendant sa longue et brillante existence a prodigué l'élégance, la beauté, le chic vestimentaire et aussi sentimental et moral, et, sans compter, l'amabilité et la bonté, cette suprême vertu.

Il emporte, c'est sûr, les regrets sincères d'une foule de ses contemporains de tous les milieux sociaux.

2. - Chevalier, rappelons-le est le plus ancien et le plus beau des titres nobiliaires, celui qui a le plus de valeur.



Photo VIVRE

Les sincères adeptes de la gymnité ne se contentent pas de s'exposer au soleil en état de passivité, bien au contraire, ils se livrent à une saine activité physique.

VUES *SUR LE* SPORT

par PIERRE MARIE

Il ne saurait être question dans ces notes, d'établir un palmarès du sport durant l'année écoulée. Laquelle a comporté de très importantes manifestations comme la Coupe du monde de football, les championnats d'Europe d'athlétisme, de natation, d'aviron.

Plus simplement, je voudrais m'arrêter sur quelques performances majeures et rechercher les causes de victoires spectaculaires sur le temps ou des adversaires, tout en comparant ces exploits à ceux du passé. Et en envisageant aussi, les répercussions possibles d'efforts prolongés et répétés sur la vie de leurs auteurs dans un avenir plus ou moins lointain.

Enfin, on recherchera si la vie sportive de maints champions amateurs n'est pas incompatible avec l'existence sociale devant être notre règle à tous, et comportant obligatoirement l'exercice d'un métier utile.

*
**

Deux athlètes exceptionnels ont illustré le sport 1958 : le coureur à pied australien Herbert Elliott et le cycliste français Roger Rivière.

En peu de jours le second s'est adjugé le titre de champion du monde de poursuite, dans un temps remarquable, et en rejoignant son adversaire — lors de la finale — avant la limite prévue, fait unique dans les annales de cette compétition. Presque aussitôt après, à Milan, cet athlète battait largement le record du monde de l'heure, sans entraineur, couvrant la distance de 47 km. 346 en 60 minutes. Et cela malgré une crevaison lui ayant fait perdre une trentaine de secondes et coupé son effort.

Ces performances sont évidemment la preuve d'une très grande valeur athlétique. Mais elles ont été possibles parce que leur auteur est un phénomène physiologique. Sa capacité respiratoire est de 6 litres 1/2 (ce qui est bien supérieur, non seulement à celle de la masse, mais encore dépasse largement l'amplitude respiratoire de la plupart des athlètes). D'autre part, son pouls bat avec une remarquable lenteur (environ 45 pulsations par minute). Ainsi même après un très dur effort, le rythme des pulsations de Rivière atteint à peine 100 par 60 secondes. C'est à dire, moins encore — ou pas davantage — que la plupart de ceux s'activant quelque peu.

Cela est tout simplement extraordinaire. Et l'on voit de suite quels avantages énormes un rythme aussi lent, mais puissant, une respiration tellement ample apportent à celui les possédant. Lequel s'essouffle et se fatigue infiniment moins que d'autres fournissant des efforts pourtant beaucoup plus légers.

*
**

D'autres cas de même ordre ont déjà été constatés — tel le champion italien Coppi — Il serait souhaitable, pour l'étude de la machine humaine, que les « as » du sport soient soumis à une série d'examens, en vue de mieux connaître leurs particularités physiologiques. Et qu'aussi on s'inquiète de leur façon de s'alimenter (1).

Toutes ces investigations seraient d'un réel intérêt. La science médicale ne s'est guère préoccupée, jusqu'ici, que des malades, ce qui est normal. Mais l'étude du bien portant, de l'homme robuste serait pleine d'enseignements, et nous apporterait des données nouvelles et utiles.

Dès à présent, on peut poser en principe, que pour obtenir des résultats majeurs, hors-série, en sport, il est indispensable de posséder des avantages, une constitution de l'ordre de ceux marqués ci-dessus.

*
**

L'autre phénomène de cette année sportive, le pédestrian Elliott s'affirma — et de loin —— le meilleur coureur à pied de demi-fond, réalisant sur 1.500 mètres et le mile anglais (1.609 m.) le temps de 3' 36" et 3' 54" 5/10 que l'on jugeait impossible jusque là.

Et l'Australien pulvérisa les records avec une facilité, une sorte de désinvolture stupéfiante.

Deux autres noms sont également à retenir. L'Ecossais Black, triple vainqueur aux championnats d'Europe de natation, battant adversaires et records comme en se jouant et journellement.

Enfin le Yankee Rafer Johnson recordman du monde du décathlon et qui, dans chacune des dix épreuves figurant à ce très dur concours, égale, ou bat, la plupart des meilleurs Français, spécialisés sur un seul des exercices imposés (2).

---

(1) Le champion du monde (cyclisme, vitesse) Rousseau a déclaré que depuis 18 mois, il suit un régime semi-végétarien. On aimerait savoir en quoi il consiste.

(2) Il faut regretter que les mensurations de ces trois champions, leur capacité respiratoire, leur rythme cardiaque, leur régime alimentaire ne soient pas connus.

A quoi attribuer ces progrès, ces performances, considérés comme inaccessibles il y a peu de temps encore.

Si, par exemple, on se penche sur le record de Rivière, — le plus athlétique de ce sport, — on constate qu'entre l'exploit de ce coureur et celui de Petit-Breton (41 km 110, en 1905), il y a une différence en faveur du premier de plus de 6 kilomètres. La valeur des champions a-t-elle tellement progressé ? Je ne le pense pas.

Notons que le matériel cycliste s'est considérablement amélioré, allégé, et que la piste milanaise est actuellement la seule se prêtant bien à ce genre de tentatives. Ceci n'est pas écrit pour diminuer les mérites du recordman actuel — qui sont fort grands. Mais je crois que tous ceux ayant battu ce record athlétique — de Petit-Breton à Rivière, en passant par Berthet, Egg et Coppi — étaient de grands champions, et de conformation dépassant nettement la moyenne des autres athlètes.

*
**

L'athlétisme, la natation n'ont pu — et pour cause — bénéficier de perfectionnements de matériel. Certes, il existe des pistes et des bassins meilleurs que d'autres. Mais les gros progrès enregistrés ne peuvent être portés au crédit du terrain ou de la piscine. Alors, se trouve-t-on en présence de quelques phénomènes du muscle, ou les méthodes d'entrainement se sont-elles tellement perfectionnées ? Ces dernières ont beaucoup changé. Et sans crainte d'exagérer on peut bien dire que la mise au point des champion est devenue une sorte de « hard labourd », leur prenant plusieurs heures par jour, ce qui est excessif.

Il y a là de quoi décourager ceux qui pense que le sport n'est pas tout dans la vie, et qu'il devrait rester un délassement.

Et encore que cet entrainement (que l'on peut qualifier d'insensé) permette des performances parfois sensationnelles, je signale — il s'agit bien entendu des athlètes amateurs — que ce « forcement » sportif va à l'encontre des buts recherchés jadis. En effet, les pionniers du sport et, notamment, le rénovateur des Jeux Olympiques, Pierre de Coubertin, n'auraient pas accepté que le sport déborde pareillement sur la vie de certains.

*
**

D'autre part, ne peut-on craindre une usure prématurée des champions soumis à un pareil régime. Il faut se souvenir que, jadis, Hollandais et Japonais nous présentèrent des tritons prodiges à peine nubiles pulvérisant les records d'alors. Sortes de météores du firmament sportif, ces étoiles du crawl, de la brasse et du dos disparaissaient à peine apparues. Lassitude morale ou exténuation physique ? Les deux peut-être.

En tout cas, ce n'est pas un tel régime que nous souhaitons pour nos jeunes gens. Et peut-être vais-je proférer une hérésie aux yeux des fervents du record. mais je préfère des performances moins sensationnelles (il n'est toujours question que des amateurs) dont les auteurs ne perdent pas de vue que la vie a d'autres domaines, d'autres activités — et combien plus importantes — que le jeu sportif.

Je suis un peu inquiet pour les jeunes « dieux du stade », en me demandant comment ils terminent leurs études, se préparent à une situation d'avenir. Que feront-ils dans la vie, quand le sport ne leur sourira plus, que la renommée tapageuse s'éloignera d'eux ? (3).

Autre point de vue dont on ne se préoccupe guère. Cette débauche d'efforts, de règle à présent, chez les virtuoses du muscle, ne se paye-t-elle pas tôt ou tard ? Là encore, il y a des enquêtes à mener, pour connaître la longévité des ex-champions et de quelle manière ils résistent à la venue de la vieillesse. Certains ne payent-ils pas par la maladie ou un décès prématuré la débauche d'efforts de leur jeunesse ? J'apprends, en ce moment, la mort à 53 ans, d'une ancienne vedette du ski. Il y a maints exemples de ce genre.

Ce côté important du problème sportif ne doit pas être éludé.

(3) On pourrait citer maints anciens champions qui sont des ratés sociaux, des traine-savates » (comme l'on dit en argot sportif). Et certains ont fini misérablement.



La méthode de culture physique naturelle est pratiquée dans les centres gymniques. Là, pas de sports de compétition ; le seul but recherché étant la santé.

Encore, si ces « as » étaient l'avant garde d'armées de pratiquants de toute une jeunesse se livrant régulièrement à l'activité physique. Il n'en est rien, au contraire. Et à ce point de vue, le sport enregistre une faillite totale, complète Le champion ne sert pas d'exemple, ne fait pas de prosélytisme. Il s'est contenté de créer des spectateurs, en nombre imposant, allant au stade comme au cinéma, au cirque. Et certains rapports des U.S.A. — pays de tant de super-as — soulignent que la race des paresseux et des insuffisants physiques s'accroît là-bas, ce qui ne ve pas sans inquiéter les autorités.

Ainsi, si à l'actif du sport on peut noter de splendides exploits, s'il présente quelques magnifiques spécimens humains, son passif, par contre, est bien lourd. Il n'a pas su ou pu s'implanter dans les masses, peupler les terrains d'entraînement, où trop souvent règne le silence du désert.

*
**

En France, le sport amateur, peu riche en effectifs, n'atteint pas le niveau marqué par d'autres pays. Il y a d'abord — il faut y insister — le manque d'éducation corporelle de base. Tant que, dès l'école et post-scolairement (répétons-le au risque de continuer à clamer dans le désert), la mise au point physique (développement, correction, majoration) par la « Méthode Naturelle » ne sera pas vraiment généralisée, entrée dans les mœurs, tout restera à faire.

Il y a également que jusqu'ici les champions amateurs français ne courent ni ne nagent, ne tapent pas dans la balle ou le ballon cinq heures par jour. Et c'est tant mieux, ainsi que je l'ai indiqué.

Oui, c'est tant mieux. Car il faut éviter à tout prix que le sport ne devienne antisocial. Etudiant le marasme de l'athlétisme français, un spécialiste croit trouver un remède, grâce au sport corporatif. Qu'on y prenne garde. Le souvenir de ce qui fut fait après 1918 doit rendre circonspect et faire douter de la valeur de la médication proposée.

A cette époque, le « sport-corpo » a contribué pour une bonne part à créer l'amateurisme marron, en offrant des emplois plus ou moins fictifs, dans des entreprises accueillantes aux espoirs ou aux virtuoses sportifs. Lesquels devaient cette embauche à leur seule valeur musculaire et non à des connaissances techniques ou intellectuelles.

*
**

Là encore, comme partout, ou presque, il est indispensable de réviser nos positions, nos conceptions. Non pour imiter Yankees, Russes, Australiens, mais dans le but autrement plus élevé de créer une race française forte, virile, résistante. Et cela par un entraînement continu, où le sport ne prenne que la seconde place. Entraînement s'accompagnant de l'hygiène corporelle et alimentaire nécessaire.

C'est alors seulement que le sport peut être efficace.

Telle est la tâche à poursuivre dans ce domaine.

Mais prétendre que le sport peut remplacer l'éducation physique rationnelle est une hérésie. Leurs buts, à l'un comme à l'autre, sont différents, ils ne peuvent se confondre.

Et si les problèmes du développement de la jeunesse ont tant piétiné jusqu'ici, c'est que l'on n'a pas compris — ou voulu comprendre — la séparation nécessaire marquée dans cet article. Aussi a-t-on abouti à un échec flagrant, tant en ce qui concerne la valeur corporelle des Français, que dans le rayon sportif.

A propos de ce dernier, les chiffres d'adhérents des associations sportives françaises sont en général assez faibles. Le nombre des licenciés de la fédération de natation est en nette diminution. Ceux de l'athlétisme n'augmentent pas. Et il s'agit de deux sports essentiels, de base. Ceci explique aussi la situation médiocre — au point de vue international — de l'athlétisme français, et qui découle, en partie tout au moins, des erreurs signalées ici. Et également d'une désaffection de la jeunesse pour ces exercices primordiaux, mais parfois assez rudes.

On leur préfère à présent ceux permettant l'évasion temporaire — tel le ski — même si leur pratique reste fragmentaire. Ainsi ce dernier compte-t-il près de 100.000 licenciés, contre 40.000 à l'athlétisme et 27.000 à la natation.

Et puis, il y a la vogue des véhicules à moteur éloignant des terrains d'entraînement une partie très importante de notre jeunesse. (4)

Tout cela n'est guère encourageant lorsqu'on examine la situation en se plaçant au seul point de vue du développement et de la valeur corporelle des Français.

---

(4) Opinion conforme à celle de l'entraineur Franquenelle rapportée par « Le Figaro ».

Renoir. Dessin pour le bas-relief du Jugement de Pâris.
Au risque d'être qualifié de béotiens, nous déclarons tout net que ce dessin du célèbre peintre Renoir - dont les œuvres valent des millions, ce qui ne prouve rien, sinon que nous vivons une bien étrange époque - est laid. Rappelons que Pâris fut sommé de donner le prix à la plus belle des trois déesses : Junon, Minerve et Vénus. Il le décerna à cette dernière.
Comparez ce document à nos autres illustrations classiques, même à nos simples photographies gymniques et vous saurez où sont l'art et la beauté

Photo Roger Viollet



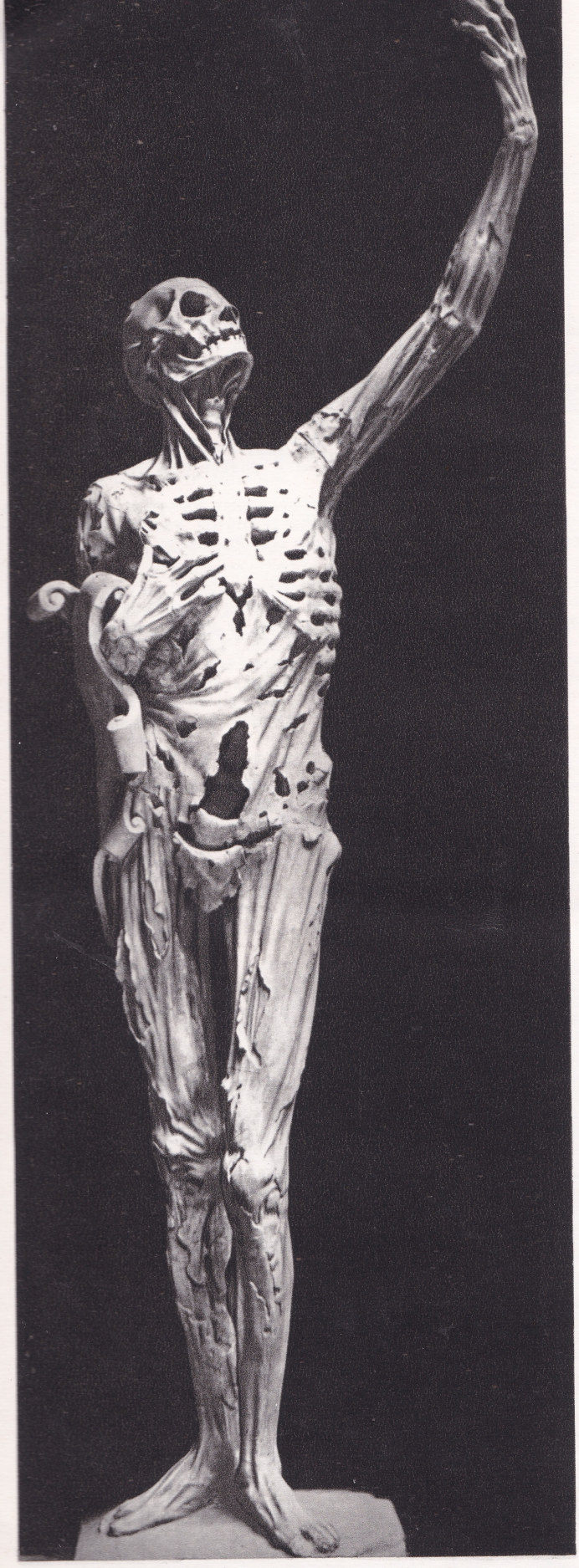

Photo Giraudon

Eglise Saint-Pierre à Bar-le-Duc.
Squelette du tombeau de René de Nassau, Prince d'Orange, XVIe siècle.

D'Aristote à Bergson, de Pascal et de Descartes à Maxwell et à Einstein, innombrables sont les philosophes et les physiciens qu'a préoccupés la recherche des caractères propres au Temps et à l'Espace. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'historique de ces démarches, mais je veux montrer combien la conception que peut actuellement se faire du temps et de l'espace l'homme de culture moyenne, se tenant au courant de l'évolution des idées, est apte à modifier profondément la vue qu'il peut avoir des événements de la vie, améliorer par une compréhension meilleure des rapports des choses son équilibre nerveux et, par suite, le maintenir en parfaite santé physique et morale.

Le grand souci de la plupart des humains, souci qui dès qu'on en parle, les effraie et les atterre, c'est qu'ils devront, un jour inconnu, abandonner choses et gens qui leurs sont chers et disparaître de la scène du monde. Et devant cette crainte de la mort, tous les humains sont égaux, non pas tant même parce qu'ils regrettent tous de mourir, que parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils deviendront après leur mort. *Pas plus l'athée qui dit : « Je mourrai tout entier », que le croyant qui espère retrouver dans le sein de Dieu ceux qu'il a aimés, ne sont réellement* sûrs *de ce qu'ils affirment l'un et l'autre, pourtant, être une certitude. Au nom de quelle logique peuvent-ils tenir l'une ou l'autre de ces positions d'esprit ? Une foi n'est jamais qu'une persuasion, qu'une conviction. « Voir, c'est croire » disait Lord Rutherford et, longtemps avant lui, saint Thomas ne pouvait croire en la résurrection du Christ qu'après avoir vu ses plaies. Mais si pour* connaître *il faut* voir, *pour* vouloir agir *il suffit de* croire *que ce que l'on fait doit l'être (et c'est pourquoi « la foi transporte les montagnes »). Et comme la vie est action bien plus que connaissance, la croyance en un motif d'action, même fût-elle erronée, suffit pour la vie courante.*

O MORT OU EST TON AIGUILLON ?

par le Docteur PIERRE RUSSO
Docteur en médecine et ès sciences naturelles

Mais quand il s'agit non plus de construire de la vie, de se mouvoir dans la sphère des apparences usuelles, mais de connaître *ce que signifie* réellement *le passage de l'activité visible à l'arrêt total de cette activité; quand il s'agit de savoir si, au-delà de ce seuil, il y a un néant absolu ou une forme nouvelle d'activité ou si au contraire l'activité visible n'est qu'une modalité d'apparence, on ne peut plus se contenter d'une foi, il faut atteindre une certitude de démonstration.*

Or le croyant est si conscient de l'absence de possibilité d'appuyer sa foi sur quelque chose de démonstratif que Pascal en est réduit, pour décider de son choix pour la conduite à tenir dans la vie, à son fameux pari.

Quant aux athées, aussi peu tenable est leur position que celle des croyants. Quel crédit accorder à une conception matérialiste du monde, quand les découvertes de la physique nous montrent chaque jour de façon plus nette que la matière n'est qu'une construction de notre esprit sur des cadres géométriques ? (1).

Aussi le vieillard de La Fontaine qui appelait la mort, l'accueille-t-il, dès qu'il la voit, par une demande de l'aider à reprendre son fardeau. C'est pourquoi encore la comtesse du Barry suppliait au pied de l'échafaud : « Encore un petit moment, monsieur le bourreau ».

Cette terreur de la mort, c'est la terreur de cesser d'être, d'agir, de jouir, de souffrir même, et de ne plus pouvoir contempler « la douce lumière du ciel », pour s'en aller on ne sait où et peut-être nulle part.

Que d'angoisses seraient évitées si l'on pouvait glisser au delà de ce « rideau de fer » un coup d'œil; quel calme, quelle

(1) K. Pearson : *La grammaire de la science* (cf. Ultré).

tranquillité, quel fardeau supprimé, si l'on pouvait se dire : « Je sais en quoi consistera ma mort, je sais ce qui m'attend au-delà ».

Il est curieux de constater que, malgré les géniales anticipations d'un Kant et d'un Schopenhauer, il ait fallu atteindre le milieu, ou presque, du XXe siècle pour que l'on s'aperçoive que le problème de la mort est l'un de ces innombrables problèmes mal posés qui empoisonnent notre existence et sont à la base de notre dérèglement nerveux, cause de lésions et de maladies si nombreuses.

Le problème est mal posé parce que, somme toute, ce qui rend la mort redoutable, c'est que nous la voyons comme une fin. Mais pour qu'il y ait fin, il faut un commencement, l'écoulement d'un certain temps et la terminaison de ce temps. Si le temps n'existait pas, il ne saurait y avoir ni commencement ni fin. Si, contrairement à notre impression subjective, les choses ne se mouvaient pas dans le temps, notre vie ne s'y développerait pas davantage, elle n'aurait pas de fin réelle, sa fin et son commencement ne seraient que des apparences, des changements qualitatifs d'état de notre conscience, mais non sa destruction ni son apparition.

La question se ramène donc à savoir si notre vie se déroule ou non dans le temps. Si oui, nous restons devant l'incertitude totale de ce qui se passe à la mort; si non, alors la mort n'est qu'une apparence et il n'y a plus de problème de la nature d'un « au-delà » qui n'existe pas. On voit cela aussi nettement qu'on voit l'absence de question à se poser sur la nature de ce qui est au-delà du « bout de la terre », puisque ce bout n'existe pas.

Mais il existait pour les anciens, qui se figuraient la terre comme un disque plat plus ou moins mamelonné de montagnes et de vallées, et se demandaient ce qu'il y avait au-delà du bord de ce disque. Le problème était mal posé, la physique moderne l'a posé correctement.

Comparez l'image que se faisaient la plupart des gens du XVe siècle touchant l'ensemble du monde et celle que s'en font les modernes. Je ne ferai pas ici un exposé, chacun connaît suffisamment l'opposition irréductible entre les deux conceptions. Les idées modernes ont entièrement bouleversé l'ancienne vue du monde.

C'est à un nouveau bouleversement analogue touchant cette fois Espace et Temps que nous convient les physiciens actuels. L'espace à trois dimensions étendu indéfiniment en tous sens et le temps à une seule dimension et irréversible formaient pour ceux qui nous ont précédés, et pour bien des gens encore, des sortes de cadres dans lesquels sont placées ou se meuvent toutes les choses de l'univers et qui existent réellement indépendamment d'elles, comme le cadre existe indépendamment du tableau qu'il enserre.

Au contraire, les Maxwell, les Poincaré, les Borel, les Einstein, les de Broglie, pour ne citer que quelques noms, nous ont montré que temps et espace ne sont point des cadres fixes, mais peuvent s'agrandir ou se rétrécir en toutes proportions et qu'un temps ou un espace donnés ne sont valables que relativement à un autre temps ou un autre espace. On connaît l'exemple frappant donné par Einstein lui-même de l'observateur placé au bord d'une voie ferrée que parcourt un train. Si en deux points A et B de la voie jaillit à la fois un signal lumineux et que ces deux points soient exactement à la même distance de l'observateur, il voit les deux signaux exactement en même temps. Mais si le train marche de A vers B, un autre observateur placé dans le train dans les mêmes conditions que le premier, verra le signal émis en B avant de voir celui émis en A, car il fuit A et va vers B. C'est là la notion de base de la relativité. Il n'y a pas de temps absolu, mais un temps qui varie avec les conditions de mouvement des observateurs divers examinant un même phénomène. Des remarques analogues montrent qu'il en est de même pour l'espace.

Certes, comme aucun de nos mouvements n'approche de la vitesse de la lumière cette relativité n'a pas d'application dans la pratique journalière de la vie courante, mais elle a une valeur énorme dans la réalité profonde des choses. Ainsi elle permet de calculer que, par exemple, un sujet qui se déplacerait à la vitesse de la lumière en s'éloignant de la terre, et y reviendrait après deux ans de son temps à lui, retrouverait la terre vieillie de deux siècles.

Mais remarquons bien que les physiciens ne nous parlent ici que de leur espace et de leur temps. C'est-à-dire de choses qui se mesurent. Or il existe un temps et un espace qui échappent à la mesure, ce sont la « durée » et l'« étendue ». Si je marche durant un même nombre de secondes (temps mesuré) sur un sable brûlant ou sur un tapis de fraîche mousse, si j'attends un même nombre de secondes une nouvelle dont dépend mon avenir, ou si je me repose tranquille sous de doux ombrages, le temps me paraît n'en plus finir (« les minutes paraissent des siècles ») ou au contraire il semble s'arrêter (« il est déjà si tard ? »). Or si les physiciens nous ont montré l'inexistence du temps et de l'espace comme réalités (1) il ne nous parlent point de la durée ni de l'étendue qui ne sont pas de leur ressort, mais de celui des psychologues et des philosophes.

Or Descartes nous dit que l'étendue est la « qualité première » des corps, et Bergson estime que la durée est la seule « réalité » que nous puissions atteindre.

Je veux montrer qui ni étendue ni durée ne sont inhérentes à la nature des choses; elles ne sont pas « qualité des corps », ni « seule réalité », mais, tout comme l'espace et le temps, entièrement fabriquées par nous pour coordonner les impressions immédiates des sens.

*
**

Je suis assis dans mon bureau devant ma table de travail. Une foule d'impressions immédiates se pressent devant mes yeux : ce sont celles qui me parviennent de ce que j'appelle des « objets », meubles, tableaux, ustensiles de bureau, etc. En fait, tous ces « objets », je ne connais d'eux que ce que j'en perçois. Je ne vois que des groupes d'impressions immédiates de la vue. La réalité sous-jacente à ces impressions m'est totalement inaccessible (1) mais les impressions immédiates sont là, elles viennent en foule, toutes à la fois, se pressent en paquet devant ma vue. Pour me débrouiller dans cette marée d'impressions, il va bien falloir que je fasse un tri, que j'établisse quels rapports elles soutiennent entre elles. Et alors apparaît la notion d'espace. Dans le paquet d'impressions, j'en note quelques unes plus intenses (état qualitatif) et je vois comment s'ordonnent les autres par rapport à elles. Je suis obligé pour cela de les séparer, de les distinguer, de les juxtaposer. Elles sont ainsi débrouillées en un réseau de choses coexistantes. Nous sommes devant la définition même de l'étendue.

Mais quand je les examine successivement, je passe de l'une à l'autre et ce flux de choses successives n'est autre chose que la « durée » bergsonienne, où le physicien fera des coupures de temps mesurable.

Autre exemple. — Je prends un sac de billes. Chacune est un groupe d'impressions immédiates de la vue. Ce qu'il y a

Ne pensez pas à la mort : vivez intégralement. Cultivez votre esprit comme vous cultivez votre corps et aimez la beauté en toute chose, la beauté vraie faite d'équilibre et d'harmonie
Et pensez comme Léonard de Vinci : « Ainsi qu'une journée bien remplie nous procure un heureux sommeil, ainsi une vie bien remplie nous donne une mort heureuse ».

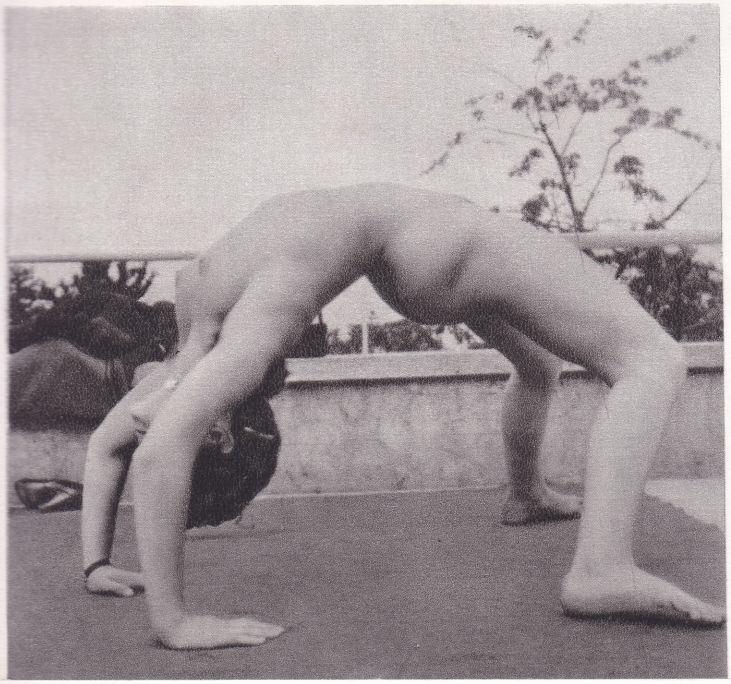

(1), (2) Voir en particulier le remarquable ouvrage de K. Pearson : *La grammaire de la science; la physique*, traduct. L. March. F. Alcan, édit., Paris, 1912. Il servira d'utile introduction aux travaux d'Einstein ou de Broglie.



Photo Roger Viollet

Florence. Botticelli (1444-1510)
Quelle magnificence dans cette « Allégorie du Printemps » !

...« Mais, avec ses tares ou ses beautés, il reste que c'est dans l'antiquité une création sans nul précédent, purement grecque, conçue et voulue par la seule Grèce, que cette cité libre où les citoyens sont égaux, où le premier rang appartient, non à des rois ni à des seigneurs, mais aux dieux et où les édifices principaux sont, non plus des palais de chef, mais des temples de dieux.

« Voilà donc dans quelle organisation sociale la sculpture va naître et grandir ».

« Les Grecs, peut-on dire sans nulle exagération, firent de l'élevage et de l'entraînement humains...

« Quels avantages pour la plastique n'y avait-il point là, en raison surtout de la nudité, qui avait été de bonne heure acceptée comme une conséquence naturelle, voire forcée...

« Il est évident, en effet, que les Grecs fréquentant librement les palestres de leur ville et y voyant chaque jour s'épanouir dans la lumière, avec une pleine liberté d'attitudes et de mouvements, tant de beaux corps jeunes et forts, ne pouvaient pas ne point devenir d'excellents connaisseurs des formes humaines

Henri Lechat, Professeur à l'Université de Lyon,
Correspondant de l'Institut

N'oublions pas que la Grèce était un pays libre. c'est elle qui fonda la dignité de l'homme, la science rationnelle, qui créa un art si humain Le génie grec était imprégné d'équilibre, d'harmonie et de sagesse.

Photo Russel Gay



derrière ces impressions immédiates, je l'ignore. Mais dans le sac, je ne vois que les plus extérieures des billes. Si je les laisse ainsi, je ne les puis voir toutes. Pour me débrouiller dans cette masse confuse, je vais en vider quelques-unes qui s'étalent immédiatement, occupant un certain espace. Puis j'en vide une nouvelle série qui s'étalent à leur tour, puis une troisième, une nième série. Je les ai ainsi mises toutes dans certains rapports de positions, de couleurs, etc., rapports qui marquent l'étendue, et je l'ai fait en séries successives, sans quoi j'aurais eu un nouveau chaos. Mais ces séries successives forment par définition une durée.

Ainsi l'étendue couverte par les billes et la succession de leurs étalements ne sont point dans la nature du sac de billes, mai je les ai fabriquées de toutes pièces.

On peut imaginer tels exemples que l'on voudra, non inventés par fiction, ni symbolisés, mais pris dans la vie de tous les jours, et l'on verra que constamment la durée et l'étendue ne sont pas une propriétés des choses, mais le fruit de notre activité consciente et, comme disait Kant, parlant du temps et de l'espace, des « modes de notre sensibilité ».

*
**

Si donc étendue et durée ne sont pas dans la réalité des choses, le temps dans lequel se marquent des commencements et des fins ne saurait, non plus que ces commencements et ces fins, être autre chose que le produit de notre activité déboussaillant et isolant les unes des autres, pour les pouvoir examiner et utiliser, des choses accumulées en masse chaotique dont l'expression perceptible est l'ensemble de nos impressions immédiates.

Et de ces choses en masse chaotique qui forment tout ce que nous percevons dans le monde, notre vie est l'une. De tout ce qui la forme nous ne pourrions rien percevoir si nous ne l'étalions dans l'étendue et la durée. C'est cet étalement qui lui donne un commencement et une fin. Mais dans la réalité elle demeure concentrée, avec tout le reste du monde, en un état que nous ne pouvons définir puisque nous ne pouvons définir que les choses que nous étalons, comme une sorte de membrane de caoutchouc qui (quand nous la lâchons, ayant achevé de voir de quoi elle est formée) se replie et se rétracte, retournant à son état naturel.

Ainsi notre mort et celle de tous les vivants n'est qu'une apparence due à la cessation d'un étalement du réel suivant un certain mode qui nous est propre mais ne correspond pas à une façon d'être spontanée de ce réel et ne lui est nullement inhérent.

Nous paraissons naître et mourir. En fait nous « sommes » et tous nos sentiments, nés de la confrontation des sensations, sont sentis directement en nous. Ils sont perçus sans que nous devions recourir, pour les éprouver distinctement, à l'étalement dans la durée ou l'étendue auxquelles ils échappent ainsi.

Aussi la question de savoir s'il y a après la mort néant ou survie n'a aucun sens. Pour qu'il y ait un néant, il faudrait que ce qui est hors du temps et de l'espace n'existât pas. Or les sentiments sont hors du temps et de l'espace et existent. Pour qu'il y ait une survie, il faudrait que le temps soit une réalité, or il n'est qu'une fabrication de notre sensibilité. Pour éclairer pleinement ces données, il faudrait un long exposé que je me propose de faire un jour, mais dont je m'entretiendrai volontiers avec qui désirera m'écrire à ce sujet. Dès à présent, notons que, par exemple, nous ne pouvons avoir aucune notion de succession, de durée, si de notre regard nous fixons, sans penser à rien autre, un point sur un mur. Mais dès que nous quittons ce point pour en fixer un autre, nous créons à la fois l'impression de durée et celle d'étendue qui n'existent nullement comme propriétés inhérentes au mur tant que je n'ai pas mû mon œil.

Donc pas de néant, pas de survie, un état en quelque sorte d'immuable présent sur lequel nous brodons les arabesques temporo-spatiales. Quand nous cessons de les broder, le temps cesse, c'est la mort. Mais elle ne concerne que ces arabesques. Tout le réel, ce qui nous fait vibrer, que nous sentons directement, joie et peine, amour et répulsion et qui est hors du temps, ne peut être touché par sa disparition.

« Rien n'est dans l'esprit qui n'ait été auparavant dans les sens » disait saint Thomas d'Aquin. Et les psychophysiologistes modernes ont confirmé de tous points cette maxime du Docteur angélique. On pourrait donc s'étonner peut-être que les sentiments, nés de la comparaison des sensations entre elles, ne participent pas à leur nature temporo-spatiale. Cependant nous devons remarquer que la conscience examine les sensations et élabore des jugements sur les comparaisons qu'elle en fait. Or ces jugements n'ont aucune dimension ils sont hors du temps et de l'espace et à plus forte raison le sont les sentiments nés de ces jugements.

La mort n'est pas une fin de la personne, elle n'est que la fin d'une fabrication de temps, la fin des efforts souvent pénibles de cette fabrication. Elle est l'accession à la jouissance tranquille de l'amour et des joies accumulés dans la fabrication du temps et qui subsistent hors de lui, mais aussi la persistance des peines, avec toutefois la notion de leur existence concomitante avec les joies au lieu de la succession qui les rend si pénibles dans le temps.

Nous étalons comme nous ferions d'une feuille de caoutchouc extrêmement élastique, le paquet indistinct et tassé de nos perceptions immédiates. A mesure que nous l'étalons, nous voyons ces impressions devenir plus distinctes. La conscience claire est née et s'accroit. Puis un jour nous lâchons la feuille de caoutchouc, les impressions se regroupent en un minuscule paquet tout indistinct. Nous sommes morts. Mais les comparaisons qui ont été faites n'ont point cessé d'être, les sentiments non plus. Tout cela persiste (impressions accumulées) en la conscience sous forme de mémoire hors du temps et de l'espace.

Alors, débarrassés de cette angoisse de la mort, de cette peur de disparaître, parce que nous savons non par une croyance, mais par une constatation, que le réel des choses que nous percevons n'est pas dans la durée ni l'étendue, attendu que ces « qualités » sont fabriquées par notre mode de sensibilité et perdent toute consistance dès qu'on les analyse, nous vivrons sans craindre la pseudo-disparition qui nous effrayait.

Et devenus tranquilles quant à la grande affaire de la fin de notre fabrication de temps, nous pourrons mener au mieux nos affaires dans cette fabrication, sachant qu'une fois terminée, elle nous laissera débarrassés d'impressions et en présence des seuls sentiments. Alors, durant la vie plus de soucis, plus d'inquiétudes, partant plus d'hypertension, plus d'ulcères gastriques, plus de névroses, plus de foies déficients, d'atrabilaires, d'hypochondriaques, de gens trépidants et agités.

Celui qui n'a plus peur de la mort peut à bon droit faire sienne la devise de Rabelais : « vivez joyeux », et dire avec l'apôtre : « O Mort où est ton aiguillon ? ».

PARIS VAUT BIEN UNE MESSE

et LA SANTE et LE BONHEUR valent bien que nous ayons le courage - car il en faut - de faire abnégation d'illustrations qui risquent de nous faire perdre 33 ans d'efforts inlassables.

Les illustrations intégrales tombent sous le coup de la loi. C'est là un fait. NOUS DEVONS DONC NOUS SOUMETTRE OU NOUS DEMETTRE.

Le Gouvernement entreprend une œuvre de salubrité publique. Nous ne pouvons que joindre, dans la mesure de nos possibilités, nos efforts aux siens. Nul doute qu'il ne fasse une discrimination entre les revues sérieuses qui propagent la GYMNITE et les revues licencieuses : mais s'il autorise les premières et condamne les secondes, toutes les revues pornographiques s'intituleront « naturistes » ou « nudistes » ; il y en a déjà et qui mettent à la disposition de leurs lecteurs des petites annonces douteuses.

En remplaçant la vérité divine de nos illustrations par de beaux documents à la GLOIRE DU CORPS HUMAIN, nous donnerons à notre revue une haute tenue et elle sera inattaquable, tout en restant attrayante et éducatrice.

Faire connaître la VERITE est une lourde tâche. Nous ne l'abandonnons pas.

Un très grand nombre de nos lecteurs nous ont compris. C'est à leur honneur et au nôtre. Nous les en remercions de tout cœur. Nous demandons à tous ceux qui nous suivent de joindre leurs efforts aux nôtres pour faire triompher la VERITE et la LIBERATION de l'être humain qui se refuse à devenir un robot sans âme.

M. K. M.

de Tout de Partout

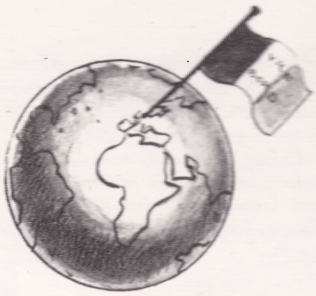

par JAN LE CŒUR

La propagande contre la vaccination n'est pas punissable.

UN récent arrêt de la Cour de cassation (1) vient de préciser que les manifestations d'opinion et les actes de propagande hostile au principe de la vaccination ne sont pas punissables. Voici le cas dont il s'agit.

Une infirmière de Pointe-à-Pitre ayant constaté que les élèves des écoles de la ville ni leurs parents n'avaient été avisés d'une scéance de cuti-réaction les mit en garde contre les dangers de l'épreuve et les incita à consulter au préalable leur médecin traitant. Afin de rendre son action plus efficace, elle diffusa des tracts reproduisant des extraits de la proposition de loi qui avait été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 26 octobre 1955, « tendant à instituer par voie légale le droit à la réparation du préjudice causé aux victimes des vaccinations obligatoires ». Les tracts reproduisaient également les opinions de parlementaires, de médecins, de journalistes et de parents, hostiles à la vaccination obligatoire par le BCG.

Le tribunal de simple police de Pointre-à-Pitre, saisi de l'affaire, prononça un jugement de relaxe (18 mai 1957), qui vient d'être confirmé par la Cour de cassation avec l'attendu suivant :

« Attendu qu'en l'état des constatations, le jugement attaqué a justifié sa décision, la loi du 5 janvier 1950 (art. 215 et suiv. C. Santé Publique) qui punit des sanctions prévues à l'art. 471 du Code pénal, quiconque aura entravé l'exécution des prescriptions ci-dessus, visant seulement les actes matériels par lesquelles une personne aurait permis à un individu astreint par la loi à la vaccination obligatoire de se soustraire à cette obligation, **mais n'interdisant nullement les manifestations d'opinions hostiles au principe de la vaccination, ni les actes de propagande... ».**

« ... Rejette le pourvoi ».

Ce jugement était intéressant à connaître. Regrettons seulement qu'une infirmière, qui est une personne bénéficiant auprès du public du prestige médical, ait cru bon de se livrer — **dans l'exercice de ses fonctions** — à des manifestations aussi incongrues. Il y a d'ailleurs incontestablement là **une faute professionnelle** et nous espérons que l'autorité administrative dont elle relève a su prendre les sanctions **indispensables.**



Tabac et impôt.

QUI sait parmi les fumeurs qu'un paquet de gitanes que l'on paie 110 fr rapporte 80 fr. sous forme d'impôt à l'Etat ?

On comprend alors que l'Etat pousse à la consommation de cet intoxiquant ! En effet le citoyen qui fume un paquet de Gitanes par jour acquitte un impôt annuel supplémentaire de 29.200 fr. (80 × 365).

Comme le fumeur en général pense assez peu à sa santé, c'est sans difficulté, sans récrimination qu'il règle cet impôt supplémentaire. Certes, il n'en serait pas de même s'il lui fallait faire en fin d'année une déclaration du nombre de paquets de cigarettes fumées par lui, en l'occurrence 365 paquets de Gitanes à 110 fr., déclaration qui lui vaudrait de recevoir un avis à avoir à verser à la perception la somme de 29.200 fr. Il « rouspéterait dur » alors le fumeur ! Peut-être prendrait-il la décision de ne plus fumer ou de fumer moins, ce qui serait une excellente chose pour sa santé.

(1) Cour de cassation (Ch. criminelle). Arrêt du 14 mai 1958.

La Marijuana.

CE nom n'est pas celui d'une vedette, d'une vamp ou d'une pin-up mais d'une drogue des temps modernes particulièrement dangereuse, terrible alcaloïde à base de chanvre et à peu près analogue au haschich. Elle est un puissant aphrodisiaque. Ses effets sont suivis de crises comparables à celles de l'épilepsie. Les gestes et les paroles du « possédé » sont obscènes.

Cette drogue se met dans le tabac des cigarettes. Elle est très connue en Angleterre où elle fait des victimes chez les jeunes gens, filles et garçons. Aux U.S.A. où elle est répandue, elle a donné l'explication des perversions qui règnent dans certains collèges.

Souhaitons qu'elle ne soit point introduite dans notre pays.



Haut-commissariat à la jeunesse.

LE problème démographique donne à M. Maurice Herzog un travail considérable ! Comment pourra-t-il résoudre tous les problèmes sur lesquels il se penche ? Ne devra-t-il pas envisager, par exemple, la création de 1.500.000 emplois nouveaux dans les dix prochaines années ! Mais quelle sera la nouvelle situation démographique de la France dans dix ans ?

Il lui faudra aussi réorganiser l'Education physique. Souhaitons qu'il entreprenne d'élaborer une **Education mentale et civique** qui semble tant faire défaut aux jeunes générations.



Agriculture sous-marine.

LA production massive d'un nouvel aliment synthétique à base de chlorelle, une algue que l'on trouve dans les étangs, vient d'être entreprise à Tokyo par un institut de recherches japonais. L'algue est ensuite transformée en un aliment peu coûteux et très nourissant. La chlorelle présente le gros avantage d'absorber une plus grande quantité d'énergie lumière que les autres plantes.



Alimentation.

MADAME RANDOUIN, dont les études font autorité en matière de physiologie alimentaire, a déclaré : « A force de nettoyer, de purifier, de stériliser les aliments que la nature offre, l'homme civilisé a fini par leur enlever en totalité ou en partie des substances inconnues absolument nécessaires à l'existence ».

Nous pourrions passer en revue tous les aliments qui perdent leur valeur nutritive ou qui même deviennent dangereux pour l'organisme — du fait des produits chimiques qu'ils contiennent.

C'est ainsi que pour augmenter la **blancheur de la farine,** celle-ci est souvent traitée par substances oxydantes, soit du chlorure de benzole, soit de perborate, soit encore de l'ozone. Ces oxydants détruisent diastases et vitamines.

La **panification** utilise maintenant des levures pures qui n'ont pas les mêmes avantages que le levain dont on se servait autrefois.

Le pain devenu blanc et pûr grâce aux progrès de la science est appauvri et souvent indigeste.

Quant au sel de cuisine, dont la formule simplifiée est CINa, il est actuellement livré à la consommation dénué de ses impuretés naturelles ayant cependant une réelle valeur d'équilibre biologique : chlorure, bromure, iodure, sulfate et carbonate de sodium, de magnésium et de calcium.



Objection de conscience.

LIBERTE, le courageux hebdomadaire dirigé par Lecoin, dans son numéro du 17 octobre publie une **Proposition d'un statut pour les objecteurs de conscience.** Cette proposition contient un projet d'ordonnance tendant à affecter les pacifistes au **Service civil international** ou à la **Protection civile.**

Ce projet a été soumis à l'attention du gouvernement français par MM. André Breton, Ch.-Aug. Bontemps, Bernard Buffet, Albert Camus, Jean Cocteau, Jean Giono, Lanza del Vasto, Henri Monier, l'abbé Pierre, Paul Rassinier, le pasteur Oser, Robert Treno, membre du Comité de patronage de « Secours aux objecteurs de conscience ».



L'esprit domine la matière.

A TEL point, déclare le docteur R. Macdonald Ladell dans **Psychologist magazine** publié à Londres, que les ulcères à l'estomac se manifestent surtout chez les hommes d'affaires, chez tous les gens très actifs qui veulent travailler plus que de raison et qui sont pris par une multitude de préoccupations.

Bien d'autres maladies dépendent de notre état d'esprit qui agit considérablement sur notre système nerveux dont le bon équilibre de notre organisme est tributaire.

Nous savons tous combien notre état d'esprit agit sur notre digestion. Il nous faut donc travailler à acquérir la sagesse qui est le seul et véritable remède aux multiples préoccupations que nous apporte quotidiennement la vie moderne.

C'est elle qui nous permettra de nous placer au-dessus des événements en conséquence de conserver notre quiétude, notre bon équilibre mental dont dépend la santé de notre corps.



Les maladies mentales.

GRACE à l'hygiène, qui comprend l'exposition du corps à l'air et à la lumière (la gymnité), aux institutions sociales, aux grandes découvertes de la médecine la durée de l'existence humaine augmente.

En 1825 la moyenne de la durée de l'existence était de 38 ans ; en 1851 de 60 ans, en 1956 de 67 ans.

La tuberculose est en très nette régression ainsi que les maladies vénériennes.

Le cancer malheureusement, on le sait, continue ses ravages. Le développement des maladies mentales dû aux excès, à l'alcoolisme en grande partie, aux conditions d'existence de la vie moderne, au bruit, à l'agitation, à la place donnée aux excitations malsaines de toutes les sortes continue d'être en progression.

Un million de personnes souffrent de troubles mentaux plus ou moins graves ; cent mille personnes sont internées et chaque année cinq mille malades de plus viennent s'entasser dans les hôpitaux psychiatriques déjà si encombrés !

Combien donc il serait souhaitable que le nombre des centres de plein air, celui aussi des centres gymniques progressent car ce sont des lieux de calme et de repos où les citadins surmenés sont assurés de retrouver au sein de la nature leur équilibre nerveux et cérébral dont ils ont le plus grand besoin.

Les grands hommes sont pressés de naître.

LA grande majorité des prématurés qui survivent au premier âge deviennent des adultes normaux et bien portants.

Isaac Newton naquit si débile que les deux sages-femmes qui le mirent au monde en 1642 assurèrent qu'il mourrait le jour même. Il vécut jusqu'à 85 ans ! Prématurés, eux aussi, Jean-Jacques Rousseau, Napoléon, Victor Hugo, Charles Darwin. Le plus célèbre de tous, parmi nos contemporains, n'est autre que sir Winston Churchill.



Le mariage rend plus lourd.

DES médecins anglais ont étudié sur 1.684 hommes et 5.081 femmes les modifications de poids après le mariage.

De 20 à 59 ans, le poids moyen d'une femme augmente de 1,400 kg tous les 5 ans ; celui des hommes varie très peu.

Les femmes mariées sont plus lourdes que les célibataires, les mères de famille plus lourdes que les femmes mariées sans enfants.



Première école européenne.

LA première école secondaire « européenne » fonctionne actuellement au Luxembourg ; elle complète l'école primaire qui sert aux enfants du personnel de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Quelque 500 enfants de onze nationalités suivent les cours de l'école, qui sont donnés en français, italien, allemand et hollandais, langues des six pays membres de la CECA.



Ah ! c'est vous ? - En général votre femme a l'habitude de prendre son bain à cette heure !

AVIS A NOS ABONNÉS

Malgré son important tirage, les N^{os} de notre revue, tous sans exception, sont très rapidement épuisés. VIVRE D'ABORD ! étant une revue de collection, certains de nos lecteurs ou abonnés nous réclament les N^{os} qui leur font défaut. Il est rare que nous puissions leur donner satisfaction. En conséquence, nous conseillons très vivement à nos fidèles abonnés de nous faire part de leur désir de continuer à recevoir notre revue dès l'avis de fin d'abonnement qu'ils trouvent dans le dernier N° auquel ils ont droit.

Ne pas ommettre de nous faire parvenir la somme de cinquante francs pour tout changement d'adresse.

KIENNÉ DE MONGEOT

L'ABBÉ CHEZ LES FOUS

Lithographies originales de Schem

OPINIONS

« J'ai admiré la franchise et les idées du bon abbé Chantréaux, qui est bien sympathique et logique, tout en fréquentant des milieux qui, je crois, ne recherchent pas les abbés — au moins apparemment. C'est un apôtre de la vie au grand air, du corps à l'aise, sans souci de beaucoup de convenances, et dont les idées répondent certainement à celles de bien des gens que les convenances brident souvent dans la vie courante ou dans les sociétés. Mais il a des réflexions sages et bien souvent philosophiques qui fixent l'attention et qui s'appliquent à bien des refoulements. Il est pourtant moral, et il veut l'être. Son histoire de prêche à Notre-Dame est bien amusante et rappelle certaines farces gaies que Rabelais raconte de temps en temps.

« Et la morale se retrouve pourtant dans le livre car l'histoire de Fred et d'Isabelle est d'une haute moralité. Il y a bien quelques exagérations dans celle du bon abbé, non dans le fond, mais pour la pratique courante ; mais ces exagérations relatives ne changent rien aux bons principes qu'il veut mettre en valeur.

« J'admire votre art de raconter tout cela ».

Professeur L. TANON
de la Faculté de Médecine de Paris

●

... Or en lisant votre description d'un phalanstère, pourtant aussi ouvert, aussi éclectique qu'on le puisse imaginer, j'ai tout de suite éprouvé que j'apparentais trop facilement le monachisme à l'érémitisme que, en fait, je pratique, mais qui ne me contente que parce que j'en sors à tout moment et que ce m'est un ressaisissement d'y rentrer.

J'entends bien que votre phalanstère n'est dépeint que pour mettre en évidence les anomalies sociales. Il n'empêche qu'il ne communie pas seulement les matérialistes. Il moule les esprits. On se défend plus facilement contre les modes du social qu'on le pourrait contre cet enserrement, ce conformisme inhérent à toute institution.

En revanche, je me suis arrêté à votre transposition moderne, dans le cadre d'un centre de libre-culture, d'un gymnase de courtisanes prenant conscience de leur rôle. Votre conception corrélative d'une clinique des anomalies sexuelles, par les soins de ces infirmières orientées, est nouvelle et, paradoxalement, réalisable parce que rentable. Voilà qui vaudrait d'être étudié.

Charles-Auguste BONTEMPS
Homme de lettres - Conférencier

●

J'ai été heureux de lire votre livre dont l'inspiration élevée et et spiritualiste est si proche de tout ce que je ressens et de tout ce que je crois et je vous en félicite parce que ces nobles idées sont exprimées avec simplicité et clarté.

Si l'on rencontre des hommes dont les propos s'accordent à ce diapason, il est plus rare, à l'heure présente, — hélas ! — de lire des lignes qui s'adressent, non pas aux instincts, mais au plus purs élans de notre âme exilée dans la matière.

A. de SURANY
Homme de lettres

J'ai lu votre livre avec plaisir. Il est agrémenté des dessins si suggestifs et si adroits de Schem, que je félicite sincèrement. Mes félicitations également pour l'excellente et élégante édition.

J. M. BOULAN
Artiste peintre

●

Ce qui me frappe dans tous ce que vous écrivez, c'est l'équilibre dont vous comblez le lecteur, à qui vous donnez une leçon de bon sens vrai. Je crois n'avoir jamais tant mesuré l'absurdité foncière des préjugés qu'après vous avoir lu et relu. Vous retournez « aux sources », et c'est un voyage salutaire aux époques comme la nôtre.

Dr. H. CANALE

●

L'ABBE CHEZ LES FOUS est un délicieux voyage au Pays du Tendre.

Malicieux en diable, l'auteur et, grâce à l'excellent peintre Schem qui a illustré ce livre de luxe, le lecteur n'achètera pas chat en poche.

A mettre dans sa bibliothèque — rose — à côté des FOLLES PENSEES D'UN FOL du même écrivain, pour passer, selon son humeur, du plaisant au sévère ; mais toujours avec le plus vif agrément.

Louis-Charles ROYER

●

Je ne suis pas croyant !...

Croyez bien que je le regrette beaucoup...

Parce que M. Forte-Maison a un fils spirituel : l'abbé Chantréaux !

Et si j'avais eu le bonheur d'apprendre mes humanités avec un tel maître, je crois que je serais devenu quelqu'un ! Je veux dire : un homme... admiré (en secret, sans doute !) par son évêque ; un homme franc, honnête, droit, sincère, loyal et viril aussi, quoique prêtre... parce que prêtre.

Souhaitons que, dans ses folles pensées d'un fol, M. Forte-Maison fasse souche de beaucoup d'abbés Chantréaux.

Félix CHEVRIER
Vice-président de l'Assoc. prof. de la Presse républicaine

Le baron de la Gueulardière, réactionnaire en diable, vient faire des remontrances au placide abbé Chantréaux, héros sympathique de « l'Abbé chez les nudistes » et de « l'Abbé chez les fous ».

Dessin de Schem





Dessin de Schem

Notre bon abbé Chantréaux a de multiples aventures, très réalistes à Paris. Elles lui permettent d'établir une comparaison entre les mœurs saines des gymnosophes et celles des citadins super-excités et des jeunes « tricheurs ».

On connait K. de Mongeot, l'anticonformiste qui nous donna naguère « Les Folles pensées d'un Fol », et qui est le promoteur en France de la gymnosophie. Chacun de ses ouvrages est avant tout une façon de répandre agréablement sa doctrine. Enseigner sans ennuyer et en faisant sourire. Tel est le but de Kienné de Mongeot. Il a parfaitement réussi avec « L'Abbé chez les Fous ».

« Dire la vérité est utile à celui à qui on la dit, mais désavantageux à ceux qui la disent, car ils se font haïr ». a dit Pascal. Mais le roman de Kienné de Mongeot est trop plein d'humour et trop joliment illustré par Schem pour qu'on lui en veuille.

François de SAULIEU
« Les Routiers »

●

Je viens de lire L'ABBE CHEZ LES FOUS, ce prélude romancé de vos FOLLES PENSEES D'UN FOL et je vous remercie d'avoir bien voulu me l'adresser si galamment. La nuit distractive m'a paru courte.

Vous avez, je le sais, reçu déjà maints compliments. Laissez-moi y ajouter les miens. Votre « démonstration de choc » est logique, saine et parfaitement harmonisée dans son architecture comme dans ses épisodes. Si vous surprenez d'abord le lecteur par l'antithèse artificielle entre les hommes vêtus (ou revêtus) et les grandes aspirations naturelles, vous ne manquez point, au cours des lignes, de minimiser son sursaut par une argumentation rationnelle et persuasive. Voilà du travail bien fait.

Jacques ALPHAUD
Journaliste

●

Le lecteur retrouve dans cet ouvrage la puissante personnalité de l'abbé Chantréaux, authentique chrétien, qui veut voir dans l'homme une créature libre et non point un robot.

L'abbé Chantréaux veut avant tout dire la vérité même si elle doit blesser certains de ses auditeurs. Il ne se gêne pas dans ses prêches pour stigmatiser les faux dévôts.

A côté de nombreux personnages sympathiques, il y a, hélas ! une affreuse faune représentée par le baron de la Gueulardière, puant cafard et ignoble satyre, chef de file de ces « fous » qui se refusent à se soumettre aux saines joies de la nature.

Ce beau volume, illustré par les lithographies originales et remarquables de Schem, doit obtenir un retentissant succès.

Max GUIZOT
« La Gazette provençale ». Avignon

●

Vous savez que je ne « survole » aucun livre et surtout les vôtres Ayant un scénario à donner à une firme franco-américaine et embarqué dans un bouquin sur mon métier, — qu'il est donc difficile de parler de ce qu'on aime... — j'ai mis du temps à vous lire et aussi à vous remercier.

Voilà donc votre Abbé transporté dans une autre planète et celle-ci, ma foi bien curieuse... Si je l'ai trouvé hardi, autant que ses illustrations, il n'en contient pas moins un vrai talent et c'est ce qui m'y attache.

Marcel MAURETTE
Auteur dramatique de la Société des Auteurs
et de la Société des Gens de Lettres.

●

Nous retrouvons ici le héros en soutane (de l'Abbé chez les nudistes) Non seulement l'abbé Chantréaux s'est converti à la nudité, mais il aspire à voir triompher la Vérité dans tous les domaines de la vie.

.....

Il entrera en lutte avec un général ultra-chauvin qui refuse de laisser sa fille se marier avec l'homme qu'elle aime, sous prétexte que cet Alsacien a servi, malgré lui, dans l'armée allemande. Il discute avec tout le monde, y compris une charmante hétaïre de la rue Tronchet, avec laquelle il finit du reste par succomber, car on ne joue pas impunément avec... le feu !

.....

Hélas ! Mais ce qui n'est pas un rêve (car l'histoire n'est qu'un rêve), c'est le beau livre de K. de Mongeot. Dans cette nouvelle œuvre, il expose sa doctrine d'une façon complète et vraiment vivante et le lecteur ne peut s'empêcher d'être conquis par l'intérêt et la beauté de son récit. Comme toujours, l'ouvrage est magnifiquement présenté. Beau papier, et surtout, de superbes illustrations. Ce sont des lithographies originales de Schem. Leurs couleurs sont délicatement nuancées et les nudités (des deux sexes) n'y manquent pas. L'Abbé lui-même apparait sans la moindre soutane et sans la plus légère chemise... C'est un abbé comme on n'en voit pas beaucoup !

LORULOT
« L'Idée Libre » février 1959

ÉDITIONS VIVRE D'ABORD

Lecteurs et lectrices ! Vous ne pourrez bien connaître le Mouvement gymnique intégral que si vous lisez les œuvres et les productions de son propagateur en France.

Leur lecture vous fera aimer son idéal vraiment humain et l'ampleur de ses conceptions libératrices, socialement audacieuses mais marquées incontestablement du sceau du bon sens. C'est pourquoi ses œuvres obtiennent un si vif succès auprès des représentants de toutes les classes de la Société.

L'Abbé chez les Nudistes, l'Abbé chez les Fous, Ma Tante chez les Nudistes font apparaître la véritable doctrine gymnique qui dépasse la simple hygiène physique intégrale. Et les **Folles pensées d'un Fol** ramènent à la sagesse antique quand l'Homme était le canon d'une civilisation saine, harmonieuse, belle, spirituelle et profondément humaine.

Les illustrations de ces ouvrages confiées à des artistes de talent : René Garcia, Juhles et au maître Schem, qui a magistralement concrétisé les pensées si réalistes de l'auteur dans l'**Abbé chez les Fous** les rendent plus attrayants encore.

Quant à la Collection, **La Nudité Belle et Vraie** elle est un monument à **la gloire du Corps humain** montré dans son intégrale splendeur.

NOUVELLES du MONDE GYMNOSOPHIQUE

S.H.G

GYMNIQUE ET NATURISTE

SAVOIR CHOISIR
APPEL AUX IDÉALISTES

VOULOIR mettre en garde le public contre les publications qui exploitent le naturisme et le nudisme est une gageure, une erreur psychologique et une impossibilité. Nous nous souvenons de feu l'abbé Bethléem qui, avant la guerre, dans sa « Revue des lectures » signalait les journaux et les livres à ne pas lire ! C'était un excellent moyen d'indiquer aux jeunes, toujours curieux de lectures affriolantes, et à un certain public, les lectures susceptibles de répondre à leurs désirs.

Le nudisme, et le naturisme, qui est devenu son synonyme, est rempli d'embûches. Ici, nous l'avons étudié à fond, *à nos risques et périls*, ne pouvant faire autrement, afin d'apprendre à connaître les pensées et les désirs intimes de ceux qui venaient à nous. Notre expérience est donc solide. Elle nous a permis de prendre certaines mesures comme, par exemple, *la suppression radicale des petites annonces* (l'insertion de petites annonces est intolérable, nous en avons les preuves flagrantes) *et le refus systématique de mettre en rapport — sauf exception — les lecteurs les uns avec les autres*. Nous avons cru bon de mettre en garde ceux qui nous ont suivis et ont créé des revues, contre les dangers d'aider à des liaisons... dangereuses.

Fort de notre expérience, nous pouvons dire comme le Président Salazar : « Nous n'avons pas affaire à des anges, mais à des hommes ». Ayant cette conviction, nous agissons en conséquence.

⁂

Nos lecteurs liront en fin de cet article, les nouvelles mesures prises par le gouvernement en *renforcement de la répression contre les publications licencieuses* et aussi contre celles qui relatent les crimes pour satisfaire un certain goût morbide du public et de la jeunesse. Nous risquons fort d'être confondus avec ces revues licencieuses !... Tant pis ! Cela ne nous empêche pas d'approuver ces nouvelles mesures *même si nous devons en être victimes !*

Avant que ces mesures fussent prises, nous avions modifié la présentation de notre revue dans le seul but d'écarter de notre activité les jeunes dépourvus d'éducation gymnique sérieuse, désireux seulement de satisfaire leur curiosité, et aussi ceux, extrêmement nombreux qui, sous couvert de *naturisme* et de *nudisme* collectionnent des photographies de nus afin de permettre à leur imagination de vagabonder...

Si nous avons abandonné les termes *naturisme* et *nudisme* c'est qu'ils expriment pour le grand public autre chose que ce qu'ils sont en réalité. Ces termes sont, c'est certain, devenus péjoratifs.

VIVRE D'ABORD ! qui a fondé le mouvement gymnique en France, assume donc une certaine responsabilité. En ne prenant pas des mesures nécessaires au redressement de ce mouvement, il se ferait le complice de ceux qui lui ont donné une orientation regrettable parce qu'insuffisamment contrôlée. Nous devons donc faire en sorte, dans la mesure de nos moyens, de le ramener à ce qu'il était à son origine.

⁂

Notre revue et nos éditions peuvent être assimilées à certaines revues médicales destinées à des lecteurs avertis et non au grand public dont une large part est incapable d'en comprendre les articles et d'en apprécier les illustrations à leur juste valeur. Nous croyons savoir que les Pouvoirs publics ont considéré comme telle nos productions. Malheureusement il n'existe pas de lois tenant compte du caractère différent des revues. C'est ce qui explique que nous avons été frappé d'interdiction en même temps et au même titre que des publications à caractère nettement licencieux soit par leurs textes, soit par leurs illustrations. C'est cette confusion qui nous est particulièrement désagréable, car en fait, l'interdiction d'exposition dans les kiosques et les librairies et de la vente aux moins de dix-huit ans ne nous gênent aucunement puisque, *de nous-même, nous avions pris la décision de ne vendre nos productions qu'aux adultes, c'est-à-dire aux plus de vingt et un ans.*

Il se trouve, heureusement, que la majorité de nos lecteurs sont des intellectuels dont un très grand nombre font partie du corps médical. Or comme c'est la *qualité* et non point la *quantité* des lecteurs qui donne de l'importance à une publication, nous sommes parfaitement satisfaits des résultats que nous avons obtenus. En effet, nous n'avons aucun goût, ni aucun désir de travailler — même avec profit — pour une clientèle ne s'intéressant pas aux textes philosophiques, éthiques et sociologiques, de VIVRE D'ABORD !

Notre action est donc essentiellement GYMNOSOPHISTE (1). Quand à la NUDITE elle est pour nous un symbole de *vérité*, de *santé* et de *beauté : d'art*.

En ce qui concerne notre but, depuis des années, il est explicitement indiqué par la pensée du docteur Alexis Carrel qui est mise en exergue en seconde page de couverture de notre revue.

---

(1) Nous ne répéterons jamais assez que : nous avons été les premiers à employer le terme GYMNOSOPHIE qui signifie pour nous le retour à l'homme nu, *physiquement* et *moralement*, recherchant la *sagesse* en *toutes choses*. Nous déplorons vivement qu'il soit employé comme synonyme de *nudisme*. Nous regrettons aussi que le *nudisme* de l'époque héroïque soit devenu une sorte d'*apoilisme* sans aucun intérêt.

Au centre gymnique de Casablanca, fondé par le commandant Charbonnel. Cette société, parfaitement dirigée à l'heure actuelle, fut une des toutes premières sections de VIVRE.



Nous n'avons que faire des philistins.

Nous essayons d'amener à nous tous ceux qui aspirent à une existence *meilleure*, plus *saine*, plus *belle* et plus *harmonieuse*. Et notre domaine d'action ne se limite pas à la seule nudité puisque nous considérons que : « *tout ce qui est humain est nôtre* » (2).

*
**

RENFORCEMENT DE LA REPRESSION CONTRE LES PUBLICATIONS LICENCIEUSES

L'article 42 de l'ordonnance n° 58-1298 contient des dispositions *renforçant la législation contre les publications licencieuses.*

En voici le texte :

Art. 42. — *L'article 14 de la loi n° 49-956 dc 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse est remplacé par les dispositions suivantes :*

« Art. 14. — *Il est interdit de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans, les publications de toute nature présentant un danger pour la jeunesse en raison de leur caractère licencieux ou pornographique ou de la place faite au crime.*

« *Il est interdit, en outre, d'exposer ces publications à la vue du public en quelque lieu que ce soit et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour elles de la publicité sous quelque forme que ce soit.*

« *Les publications auxquelles s'appliquent ces interdictions sont désignées par arrêtés du ministre de l'Intérieur.* La commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence *est habilitée à signaler les publications qui lui paraissent jstifier ces interdictions.*

« *La vente ou l'offre couplée des publications définies à l'article 1er de la présente loi, avec des publications visées à l'alinéa précédent du présent article, est interdite.*

« *Aucune publication ne peut faire état de ce qu'elle n'a pas fait l'objet des interdictions précitées, ni comporter aucun texte ou mention de nature* à faire inexactement croire à une autorisation des pouvoirs publics.

« *Les infractions aux dispositions des précédents alinéas du présent article sont punies d'*un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 150.000 francs à 1 million 500.000 francs. *Les officiers de police judiciaire pourront, avant toute poursuite, saisir les publications exposées au mépris des dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus ; ils pourront également saisir, arracher, lacérer, recouvrir ou détruire tout matériel de publicité en faveur de ces publications. Le tribunal prononcera la confiscation des objets saisis.*

« *Quiconque aura, par* des changements de titres, des artifices de présentation ou de publicité, ou par toute autre manœuvre, *éludé ou fait éluder, tenté d'éluder ou de faire éluder l'application des interdictions prononcées conformément aux trois premiers alinéas du présent article, sera puni* d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 300.000 francs à 3 millions de francs. *En outre, et sous les mêmes peines, le tribunal pourra interdire, temporairement ou définitivement, la publication du périodique et ordonner la fermeture totale ou partielle, à titre temporaire ou définitif, de l'entreprise d'édition. Toute condamnation à plus de dix jours d'emprisonnement, pour les délits prévus au présent alinéa, entraînera, pendant une période de cinq ans à compter du jugement définitif, privation des droits visés à l'article* 42, 1° *et* 2°, *du Code pénal* (*droit de vote et éligibilité*).

« Lorsque trois publications, périodiques ou non, éditées en fait par le même éditeur, ont ou auront été frappées, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 et au cours d'une période de douze mois, *des interdictions prévues aux trois premiers alinéas du présent article, aucune publication ou aucune livraison de publication analogue, du même éditeur, ne pourra être mise en vente sans avoir été préalablement déposée, en trois exemplaires, au ministère de la justice et avant que se soit écoulé un délai de trois mois à partir de la date du récépissé de ce dépôt. Le fait, de la part de l'éditeur ou du directeur de publication, de ne pas effectuer le dépôt prévu ci-dessus ou de mettre la publication dans le commerce avant l'expiration du délai susvisé, sera puni des peines et entraînera l'incapacité prévues à l'alinéa précédent.*

« *A l'égard des infractions prévues par les cinquième, septième et huitième alinéas du présent article, le directeur de publication ou l'éditeur sera poursuivi en qualité d'auteur principal; à son défaut l'auteur et, à défaut de l'auteur, les imprimeurs et distributeurs seront poursuivis comme auteurs principaux. Lorsque l'auteur n'aura pas été poursuivi comme auteur principal, il sera poursuivi comme complice. Pourront être poursuivis comme complices, et dans tous les cas, toutes personnes auxquelles l'article* 60 *du Code pénal est applicable.* »

(2) Notre passé garantit ce que nous venons de dire. Nos anciens lecteurs se souviennent de la revue VOULOIR. *Paix. Travail. Santé* qui complétait l'action de VIVRE D'ABORD ! et aussi, sans doute, des conférences que nous organisions à Paris, conférences faites par le Dr Pierre Lépine, de l'Institut Pasteur, par Mme la générale Legrand-Falco, par le Dr Henri Diffre, par le Dr Marcel Viard, etc.

NOUVELLES DIVERSES

CONTRE LE « NUDISME » - BANGUI. A.E.F.

C'EST pour satisfaire à l'un des trois termes de la devise de la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE que le projet de loi contre le nudisme a été présenté à l'**Assemblée.** Cette devise est : UNITE, DIGNITE, TRAVAIL. C'est donc pour une question de dignité que le Président Boganda exige que chacun soit habillé. **Le vêtement,** rappelle-t-il **différencie l'homme de l'animal.**

En matière de « nudisme », comme en tant d'autres choses, reste à savoir qui a raison de l'homme ou de l'animal.

Il semble bien que la civilisation ne soit qu'une question de culotte. Mais quel horrible mot ! Cul...otte ! Pensez donc !

CONTRE L'IMMORALITE

IL s'agit maintenant d'une contrée de l'U.R.S.S. ce pays supercivilisé qui envoie des engins plus loin que la Lune !

Voici de quoi il s'agit très exactement : Il ne faudra plus, dans cet heureux pays, dire une jument, car ce nom rappelle le sexe féminin ; mais, une maman cheval. Il en ira de même en ce qui concerne le nom chienne ; dorénavant il faudra dire : la maman des petits chiots.

L'humanité se transforme lentement. Et le progrès matériel ne transforme pas pour autant l'être humain qui reste aussi stupide.

Libidineux, refoulés, minus habens d'un côté, gens intelligents et réfléchis de l'autre, mais n'ayant pas toujours le courage de leurs opinions - à cause de l'opinion publique - il se passera encore beaucoup de temps avant que la gymnité soit comprise et admise.

CENTRE GYMNIQUE DU NORD

LES membres du Centre gymnique du Nord se sont réunis en assemblée générale le 7 décembre 1958.

Après avoir entendu deux discours remarquables de leurs présidents d'honneur MM. le Dr Bertin et Cardon, M. Clabaut fit un exposé de la brillante situation du Club qui, sous son impulsion, prit un essor considérable au cours de l'année écoulée.

Devant de si étonnants résultats, l'assemblée, enthousiaste et unanime, a décidé d'élire M. Clabaut Président actif du C. G. du Nord.

La réunion se termina par la projection de nombreux films naturistes pris par les adhérents aux stades d'Annapes et de Saint-Amand.

ASSOCIATION LIBRE-CULTURISTE DE PROVENCE

LE Centre Naturiste de Marseille est transféré à l'adresse suivante (y écrire pour tous renseignements complémentaires).

Les Joncquiers, route de Gemenos, à Aubagne (B.-du-Rh.)

Vous trouverez à notre nouveau camp un stade, une piscine, un terrain de camping, un foyer, des vestiaires, des chambres et des bungalows ainsi que des tables de ping-pong, des boules, un jeu de croquet, etc...

Le ravitaillement est assuré sur place, possibilité de prendre des repas, ou même la pension complète. Accès facile au camp pour voitures et caravanes.

Le camp se trouve dans une riante vallée, près de nombreuses excursions : Sainte Baume, St-Jean de Garguier, la vallée de St-Pons, etc... et l'accès aux calanques naturistes par Cassis et ensuite bateau.

A 2 km d'Aubagne en allant vers Gemenos (rte dép. 2) sur le côté droit vous trouverez les balises du camp, ce dernier est à 100 m. de la route, il y a un arrêt facultatif de l'autobus à cet endroit.

Il y a 18 km de Marseille, 15 de Cassis et 17 de La Ciotat, la route vers la Côte d'Azur par Aix en Provence passe à 2 km du camp.

L'OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

(Suite)

par Roger DOUBLIER, Ancien chargé de cours des Facultés de Droit
Avocat au Barreau de Nice - Cap-d'Ail (A.-M.)

La Publicité

L'outrage à la pudeur, même infligé à une personne non consentante ou incapable de donner un consentement valable à la vision dont elle est le témoin, doit en outre, pour justifier une condamnation, être « public ». C'est là une condition supplémentaire, qui devrait s'ajouter à celle du non-consentement de la victime, comme on l'a dit dans l'introduction.

Si l'on interprétait l'article 330 d'une manière purement dogmatique, en s'en tenant à son contenu littéral, il faudrait démontrer que non seulement la « victime », plaignante ou tout au moins outragée, mais en même temps un « public », c'est-à-dire plusieurs autres personnes, quoique non plaignantes ni offensées, ont été les témoins des actes reprochés.

Mais, première entorse au sens pourtant précis de l'article 330, la Jurisprudence et la Doctrine ont toujours admis qu'il peut suffire d'une seule personne, autre que la victime, pour former le « public » (46).

La Jurisprudence a même longtemps hésité avant de savoir si cette autre personne était vraiment nécessaire. Pour en décider, il faut d'abord souligner à nouveau avec force que l'on ne peut rayer le mot « public » du texte de l'article 330 ; le faire serait rendre la répression plus sévère en supprimant l'une des conditions d'existence du délit, chose juridiquement impossible, car « nulle contravention, nul délit, nul crime ne peuvent être punis de peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'il fussent commis » (47). Ici, la loi n'a jamais prononcé aucune peine si l'outrage à la pudeur n'est pas « public ».

La Jurisprudence a pensé que cette condition nécessaire était suffisamment réalisée lorsque l'outrage se produit dans un **lieu** public. Nous y reviendrons plus loin. Mais l'accord étant loin de s'établir sur la question suivante : « La présence d'un seul témoin involontaire (la victime) suffit-elle à donner le caractère d'outrage public à la pudeur à l'outrage commis dans un lieu privé et clos où ne peuvent pénétrer les regards d'une personne placée à l'extérieur ? » (48).

La Cour de Cassation a d'abord répondu, logiquement, par la négative (49) Puis elle a répondu par l'affirmative (50) Enfin, dans la même année, en 1932, elle a tranché le problème des deux façons opposées (51).

Dans le premier arrêt, la Cour de Cassation déclare : « Attendu que si la publicité, dans un lieu même non accessible aux regards, peut exister en cas de pluralité de victimes d'actes obscènes, lorsqu'involontairement celles-ci en sont tour à tour les objets et les témoins il n'en saurait être ainsi lorsque, dans les même conditions, une **seule** et même personne, dont la pudeur a pu être offensée sans que celle du **public** l'ait été également, a été le témoin de ces actes » (52). Au contraire, un arrêt rendu moins de quinze jours plus tard déclare : « Attendu qu'un outrage à la pudeur devient public lorsque, accompli dans un lieu privé, il a pu être aperçu par **un** tiers, à défaut de précautions suffisantes prises par son auteur ; que, dans la cause l'acte impudique commis par P. a été imposé à la vue de la fille L., qui en a été le témoin malgré ses protestations ; qu'ainsi tous les éléments du délit d'outrage public à la pudeur étaient légalement caractérisés »... (53).

Pour approuver ce deuxième arrêt, on a dit que le nombre des témoins peut seulement faire varier l'intensité du scandale ; mais il existe déjà quand les faits ou gestes obscènes sont imposés, contre son gré, à la perception d'une seule personne. « L'acte obscène est public lorsqu'il blesse le sentiment moral d'autrui » (54).



Photo Roger Viollet

Carpeaux. Son célèbre groupe de la danse qui orne l'extérieur de l'Opéra. Lorsque ce groupe fut érigé, un stupide moraliste, outragé dans son sentiment de pudeur, le macula en brisant sur le personnage central, une bouteille remplie d'encre

Que le législateur en décide ainsi, c'est en son pouvoir. Mais ni le Juge ni l'interprète ne peuvent se substituer à lui et faire dire à l'article 330 autre chose qu'il ne dit. Si l'acte obscène était accompli par quelqu'un tout seul, en secret, il n'y aurait pas d'outrage : si le même acte « blesse le sentiment moral d'autrui », c'est que quelqu'un l'a vu : il devient « outrage ». Mais il n'est pas encore « public » si cet autrui ne comprend qu'une seule personne, la victime. Or, en l'état de l'article 330, il doit réunir ces deux caractères, outrage et publicité, pour devenir punissable.

La Cour de Cassation l'a d'ailleurs affirmé à deux reprises en 1954 et il n'existe pas, à notre connaissance, d'arrêt contraire depuis lors. On peut donc considérer que la Jurisprudence, après les oscillations antérieures, est fixée sur ce point.

Dans le premier arrêt de 1954 (55), il s'agissait d'actes obcènes accomplis en présence d'un enfant de dix ans dans une chambre close.

La décision objet du pourvoi avait condamné pour outrage public à la pudeur. La Cour de Cassation a maintenu la condamnation en vertu du principe de la peine justifiée, les actes incriminés constituent le délit d'excitation de mineur à la débauche, mais a tenu à modifier la qualification en soulignant « qu'à la différence de l'attentat à la pudeur (56), la prévention d'outrage public à la pudeur n'a pas essentiellement pour objet la répression d'actes impudiques, en tant que commis à l'égard d'une personne déterminée, mais bien la réparation du scandale causé par de tels actes, à raison du caractère de publicité qu'ils ont revêtu » (57).

Dans la deuxième affaire, la victime n'était plus un enfant de dix ans mais une dame majeure. Un homme avait exhibé devant elle ses parties sexuelles, dans son appartement, malgré ses protestations. Le 13 juillet 1954 (58), la Cour de Cassation a cassé l'arrêt qui avait condamné pour outrage public à la pudeur. Elle reprend les considérations précédentes pour en conclure qu'en l'espèce il n'y avait aucun délit.

La cause est donc entendue : la présence d'un seul témoin involontaire ne suffit pas pour constituer l'outrage public à la pudeur ; ce témoin est la « victime », donnant à l'acte caractère d'outrage, mais il manque le « public ». Bien que la Cour de Cassation n'ait pas eu l'occasion de le préciser en 1954 ni depuis lors, il semble toujours que ce public pourrait être formé lui-même par une seule personne (autre que la victime).

Pour qu'il en soit ainsi, toutefois, il faut que les actes se soient produits dans un lieu privé, parfaitement clos, où nul regard ne pouvait pénétrer de l'extérieur. S'il en est différemment, soit que les actes aient été accomplis dans un lieu public, soit que le local privé n'ait pas été parfaitement clos, cette circonstance suffit pour créer la publicité requise. Il faut donc essayer de définir ce qu'entend la Jurisprudence sous la dénomination de « **lieux publics** » et quels sont ceux qu'elle leur assimile. Ce sera l'objet d'une première section. Dès lors la nature du lieu suffisant à créer l'élément publicité, on peut dire, sous une forme lapidaire imitée de celles de l'ancien droit que **« publicité vaut témoins »**. Mai sil ne faut pas confondre témoins et victime. Une deuxième section sera consacrée à ce problème.

Section I - Les lieux publics.

Deux difficultés peuvent apparaître : l'une relative à la définition des lieux publics eux-mêmes, l'autre à la notion de clôture d'un lieu privé.

Boucher. Dessin. Musée du Louvre.

L'exposition de ce dessin pourrait être considéré comme un outrage public à la pudeur ; mais, en qualité d'œuvre d'art, il est à l'abri d'une telle accusation et c'est heureux.

Photo Roger Viollet



Nul n'hésite pour dire qu'une place, une rue, un magasin, un véhicule de transport en commun, sont des lieux publics. On a déjà le droit d'être moins affirmatif pour une plage écartée, d'accès difficile, et surtout pour une île, comme l'île du Levant, où nul n'est amené à se rendre s'il n'approuve pas la vie naturiste, mondialement connue, qui s'y pratique. On peut davantage encore hésiter s'il s'agit d'un théâtre, où n'iront que les gens désireux de voir le spectacle que l'on y joue. Le propriétaire du théâtre est chez lui ; c'est un lieu privé ; nul n'y peut rentrer sans son invitation, générale sans doute, mais ayant un but déterminé, annoncé à l'avance. Ceux qui viennent ont passé avec lui un contrat, contrat d'adhésion nous le voulons bien, mais contrat quand même, avant d'entrer. On ne saurait comparer le théâtre à un magasin, où chacun peut venir, soit pour acheter, soit pour simplement se renseigner, soit même en curieux ; pénétrer librement, sans contrôle et sans payer : ce genre de local est véritablement public, un théâtre ne l'est pas. Si le contrat est respecté, si le spectacle est bien celui annoncé et que les témoins ont voulu voir, si d'autre part les portes et fenêtres sont closes, afin que nul regard ne puisse pénétrer de l'extérieur, on comprend mal qu'à un tel local ne s'appliquent pas les règles relatives aux lieux privés : les spectateurs, avertis à l'avance, ont consenti ; s'ils ont la capacité nécessaire, l'outrage à la pudeur n'est pas constitué, quelles que soient les visions qui leur sont offertes.

Telle en d'ailleurs l'opinion des auteurs qui ont récemment écrit sur la question. « Ce public consentant, averti par la presse, l'affiche, le titre de la production et la nature de l'établissement, du genre de spectacle auquel il va assister, est-il une victime que la loi peut et doit protéger malgré elle ? d'autant qu'aucun scandale ne s'ensuivant, aucun trouble de l'ordre public ne paraît justifier une intervention de l'autorité » (59). M. le professeur Vouin dit également : « si l'outrage est imputé à la danseuse qui se produit nue devant un public précisément attiré dans la salle par l'annonce d'un tel spectacle (60), il nous semble qu'il faut considérer les spectateurs, en ce cas, comme les témoins volontaires d'un outrage commis en un lieu privé... Le témoin volontaire, c'est-à-dire volontairement présent et consentant, ne constitue pas la publicité requise par la loi et peu importe alors que l'acte s'accomplisse en présence de plusieurs personnes » (61). Ce témoin volontaire ne constitue pas davantage une victime. Tous les éléments du délit font défaut.

Pourtant, chacun sait que dans aucun music-hall ni dans aucun cabaret de nuit les danseuses ou les mannequins ne peuvent se montrer entièrement nues. Certes, il s'en faut de très peu, mais cette ultime interdiction ne saurait être impunément bravée.

Pour essayer d'expliquer cette anomalie juridique, on est tenté de dire que les témoins ne savaient pas exactement que le spectacle serait tel. Un tribunal a pris le soin de le relever: «Vainement le prévenu prétendrait-il que les spectateurs ont volontairement assisté à l'exhibition, alors que rien dans la publicité faite ne leur permettait de penser qu'elle aurait lieu dans cette tenue » (62). Mais, si pour échapper à ce grief, le directeur d'un théâtre annonçait, par affiche ou presse, une nudité complète, on relèverait contre lui et contre l'artiste, ainsi qu'on l'a fait dans le cas de Joan Warner, que « la publicité annonçait la présentation d'un nu intégral » (63) et l'on se dispenserait de chercher à savoir si la réalité avait exactement correspondu à l'appât; on dirait que la publicité de l'outrage à la pudeur réside dans celle extérieure, faite pour attirer les clients, et que cette dernière suffit.

On pourrait sans doute imaginer que le producteur annonce le spectacle sans laisser soupçonner ce qui pourra éventuellement former l'élément matériel d'un outrage à la pudeur et qu'au moment où chaque client prend son billet cette circonstance lui soit révélée : l'annonce ne serait pas publique et ceux qui deviendraient spectateurs seraient des témoins volontaires, consentants. Il semble qu'alors les deux griefs opposés précédemment mentionnés disparaitraient l'un et l'autre (64). Nous n'osons pourtant garantir que le Ministère public n'entreprendrait pas de poursuites ! En attendant que l'expérience soit faite, la difficulté relative à la définition précise des lieux publics subsiste. Nous proposerons dans le quatrième chapitre une solution.

La deuxième difficulté surgit lorsque, la Jurisprudence admettant que le local était privé, il s'agit de savoir s'il était parfaitement clos. Cette exigence est, en soi, légitime ; mais faut-il seulement qu'aucun regard ne se puisse infiltrer ou faut-il que l'on ne puisse absolument pas entrer ?

Une distinction s'impose. S'il s'agit d'un domicile, nul autre que les occupants n'ont le droit d'y pénétrer. Si une tierce personne se le permet, peu importe ce qu'elle verra : sa faute lui enlève tout droit à protection. Il suffit donc, pour écarter l'élément publicité, que la porte soit poussée, même non fermée à clé (65). En revanche, s'il s'agit d'un local où, sans qu'il soit ouvert au public, plusieurs personnes peuvent accéder, comme par exemple un bureau intérieur dans une entreprise (accessible à tout le personnel), si la porte n'est pas fermée à clé et que l'on entre, ce témoin involontaire constitue la publicité requise.

Mais la Jurisprudence est allée plus loin. Dans la deuxième hypothèse, elle a autrefois admis que la publicité était suffisamment caractérisée, alors même que personne, en fait, n'avait ouvert la porte. Elle en a jugé ainsi à propos d'un outrage commis dans le local d'un cercle : ce local était à la disposition de tous les membres du cercle, du gérant et des garçons ; l'une quelconque de ces personnes **aurait pu** ouvrir la porte, non fermée à clé. Cette éventualité suffit (66). C'est un premier exemple de « publicité virtuelle » dont nous allons maintenant rencontrer beaucoup d'autres et qui suffit elle aussi pour qu'aucun témoin véritable ne soit exigé.

Section 2 - Publicité vaut témoins.

Quoique « outrage public » ne puisse vouloir dire à la lettre, qu'outrage commis en public, c'est-à-dire devant un public, devant des témoins, la Jurisprudence a fortement transposé le sens pourtant clair des mots. Dans un endroit public, le caractère du lieu suffit. Dans un endroit privé, le « public » peut être réduit à une seule personne et l'on vient même de voir que cette dernière n'est pas nécessaire lorsqu'elle « aurait pu » exister. La publicité, même virtuelle, équivaut à la présence de témoins.

Si audacieuse que soit cette construction juridique, elle serait à la rigueur acceptable si la Jurisprudence n'avait joué sur le sens du mot « témoin ». Elle a confondu, consciemment ou non, le témoin supplémentaire, exigé dans un lieu privé et clos pour constituer la publicité, et la personne qui ressent l'outrage. Cette dernière (la victime) est évidemment « témoin » des visions qui l'offensent. Dès lors que la Jurisprudence admettait que « publicité vaut témoins », elle a été entraînée sans peut-être s'en rendre compte, à englober dans l'expresion « témoin » la victime elle-même, ce qui ne se justifie plus, car si la publicité, même virtuelle, peut remplir l'exigence légale manifestée par le mot « public », elle ne constitue pas « l'outrage », que quelqu'un doit avoir ressenti. Cette déformation, torturant le texte, mérite un examen attentif.

Un couple avait eu des relations intimes dans une automobile qui stationnait, la nuit, sur la voie publique. La femme a prétendu avoir été violée, mais on a démontré qu'elle était parfaitement consentante. Il n'y avait donc pas viol. Pour sanctionner malgré tout, les juges du fond ont retenu l'inculpation d'outrage public à la pudeur et la Cour de Cassation a approuvé (67). Personne n'était passé à côté de la voiture, mais, dit la Jurisprudence, les actes « auraient pu être aperçus par des tiers passant à proximité «. Que cette circonstance, nouvel exemple de publicité virtuelle, suffise à créer l'élément publicité, admettons-le. Mais où est l'outrage ? Où est la personne outragée ? Personne n'a rien vu ! Et ce ne saurait être la femme qui portait plainte pour viol : son consentement, non seulement supprimait cette infraction, mais empêchait également qu'il y ait envers elle outrage à la pudeur. Pour qu'il soit éventuellement « public », encore faut-il qu'il y ait outrage !

Cependant la Cour de Colmar a jugé de la même manière (68), alors qu'il s'agissait au surplus d'un domicile, après avoir constaté que la porte n'était pas fermée à clé, pas plus que la porte du couloir donnant sur la rue, et qu'en conséquence un habitué de la maison pouvait entrer à tout moment. « Personne, en réalité, n'avait rien vu. Mais quelqu'un, dit la Cour, aurait pu voir... et elle conclut que le défaut de précautions rend public l'outrage à la pudeur pour lequel traditionnellement, la Jurisprudence se contente d'une publicité virtuelle » (68). On pouvait douter de l'existence de l'outrage lui-même et M. Hugueney a cru discerner les raisons profondes de la décision dans l'examen des faits. Il s'agissait d'une femme mariée qui « avait eu, à son foyer, des relations charnelles avec un voyageur de commerce. Mais, sur ce prétendu viol, les juges avaient des doutes. Et le Ministère public, par ailleurs, avait peine à voir un homme qui, certainement, s'était conduit comme un goujat, échapper à la répression. Il fallait découvrir un moyen de concilier avec les scrupules des juges les soucis du Ministère public. La Cour de Colmar l'a cru trouver dans la substitution au crime de viol d'un délit d'outrage public à la pudeur » (68). Si la femme n'était pas consentante, c'est trop peu sanctionner le viol ; et si elle l'était, nous posons toujours la même question : où est l'outrage, où est la personne outragée ?

Pourtant, et même lorsqu'il n'est aucunement question de correctionnaliser un viol mal établi et douteux quant au non-consentement de la victime, la Jurisprudence continue à dire qu'un outrage à la pudeur devient public par le seul fait de la publicité inhérente au lieu où il a été commis, alors même qu'il n'aurait été vu par aucun témoin » (69), et jouant sur le mot témoin, entend comme telle la victime, ce qui réduit l'outrage public à la pudeur à un simple fait.

On en a par exemple découvert l'existence à propos de photographies de femmes nues prises dans une cour, « les voisins ayant pu voir » (70). Il suffit que l'on sache où les photos ont été prises : les femmes sont consentantes, les voisins n'ont rien vu, mais la publicité virtuelle suffit à tout ! Elle est d'ailleurs comprise d'une façon si large qu'elle irradie mystérieusement et veille jusque dans un endroit désert (71).

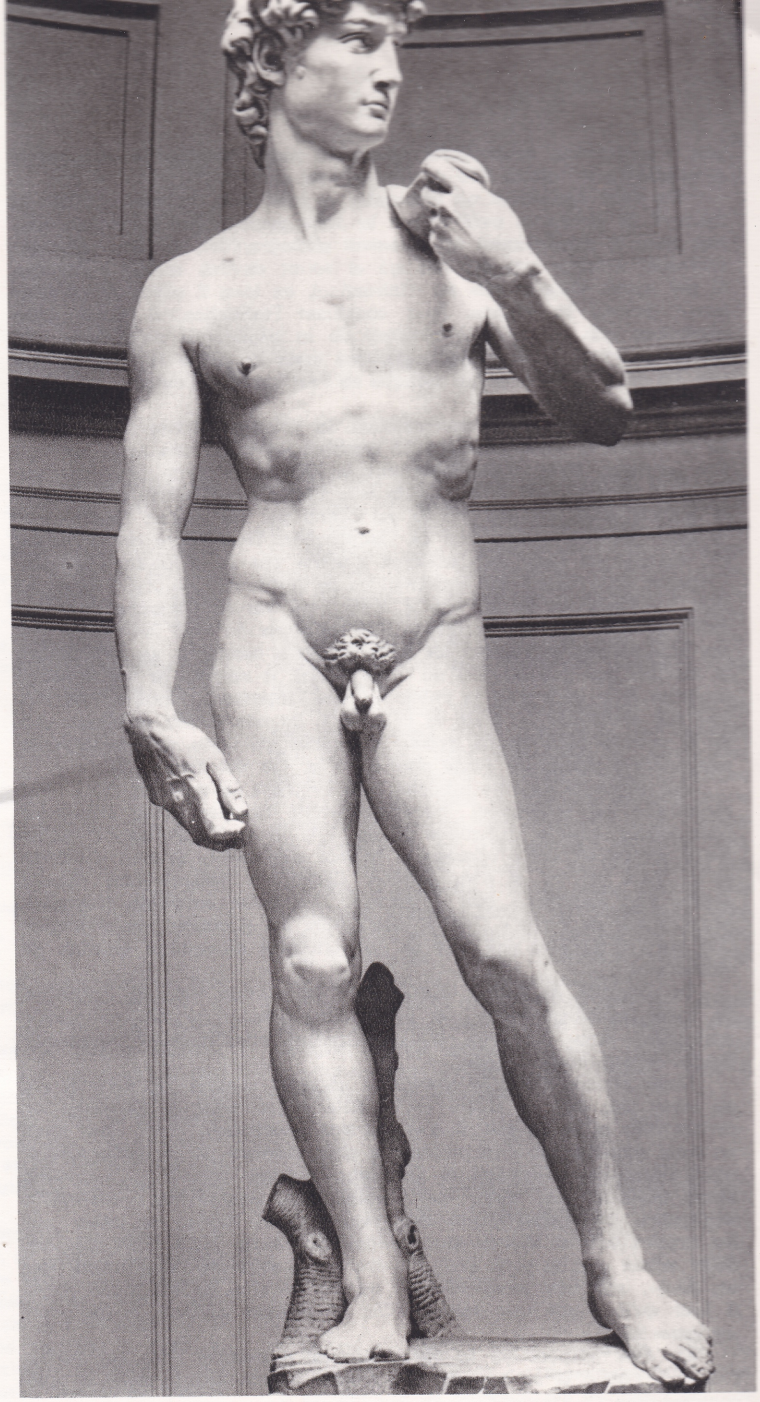

Florence. Galerie Accademia. Le David de Michel-Ange
Cette merveilleuse œuvre, au sexe nettement apparent, est aussi à l'abri des lois de la morale. En somme, il n'y a que l'œuvre de Dieu (ou de la Nature) qui soit immorale dans sa complète nudité.

La constatation de la nudité par un agent verbalisateur suffit (72). Loin d'être une condition supplémentaire, comme l'exigent le texte et le bon sens, la prétendue publicité devient l'élément unique de l'infraction, sans que quiconque est ressenti l'outrage. On tombe dans le paradoxe.

On aurait pu croire que la Cour de cassation allait s'orienter vers une position moins systématiquement répressive et plus juridique. Dans un arrêt du 11 décembre 1952, qui n'a peut-être pas retenu l'attention autant qu'il l'aurait mérité (73), elle ne se contente plus de la « possibilité » de voir. Le prévenu avait photographié un certain nombre de jeunes femmes et de jeunes filles consentantes, après les avoir fait déshabiller partiellement ou même totalement, dans un bureau dont il était possible d'ouvrir la porte, qui n'était pas fermée à clé. Plusieurs personnes avaient accès à ce bureau (74). Mais ,dit la Cour de Cassation, « attendu que les faits incriminés se sont produits hors de la présence de témoins involontaires, dans un local privé, clos par une porte le séparant de l'extérieur et **sans qu'il soit précisé que cette porte ait été ouverte** pendant qu'une femme se trouvait dans ledit local ; Attendu dans ces conditions que les énonciations des juges du fond ne suffisent

pas à caractériser la publicité nécessaire pour constituer le délit prévu et réprimé par l'article 330 du Code Pénal »... (73).

On peut cependant se demander si c'est bien la publicité qui a manqué. Si quelqu'un avait ouvert la porte pendant que les jeunes femmes nues et consentantes se laissaient photographier, ou bien celui qui survenait n'aurait pas été outragé et serait devenu témoin volontaire (il n'y aurait toujours pas eu d'infraction), ou bien il aurait protesté et serait devenu la victime. Pour constituer l'infraction, il aurait fallu considérer que la publicité résultait de la négligence de n'avoir pas fermé la porte à clé. Cette négligence reste la même si la porte n'a pas été ouverte, mais ce qui manque en l'espèce c'est l'outrage lui-même, c'est la victime outragée.

Sous cette réserve d'interprétation, la solution donnée par la Cour de Cassation le 11 décembre 1952 semblait revenir à une saine conception juridique. Mais ,plus récemment, on voit la publicité reprendre ses pouvoirs tentaculaires et, dès qu'un acte susceptible d'outrager la pudeur et commis dans un lieu public est connu par un moyen quelconque, devenir l'élément déterminant de l'inculpation. Toute autre considération est écartée. La Cour de Cassation n'hésite pas à le laisser entendre. « Attendu qu'il ressort des constatations de l'arrêt attaqué et du jugement dont il adopte les motifs, que P. s'est livré sur sa personne dans un lieu public, à des actes obscènes que les juges du fond précisent ; que ces énonciations établissent les deux éléments essentiels du délit prévu et réprimé par l'article 330 du Code Pénal, à savoir : le **fait matériel** contraire à la pudeur et la **publicité** ; que l'intention coupable n'est pas une des conditions du délit, la culpabilité de son auteur résultant, soit de la volonté délibérée de froisser la pudeur publique, soit de la seule négligence à dissimuler l'acte obscène à la vue des tiers » (75).

Au risque de paraître rabâcher une évidence (ce qu'il faut bien faire puisqu'elle est méconnue), nous répéterons combien nous admettons parfaitement que la culpabilité résulte « de la seule négligence apportée à dissimuler l'acte obscène à la vue des tiers », mais à condition qu'un tiers ait vu et s'en plaigne. Certes, la Jurisprudence affirme depuis trop longtemps que « l'absence d'intention coupable n'exonère pas l'auteur de l'acte » (76). Il serait vain de souhaiter une évolution (77). Mais il ne faut pas tirer de ces prémices davantage qu'elles ne contiennent.

La Doctrine en déduit légitimement que « l'on voit, en l'absence de toute définition légale, la faute d'imprudence ou de négligence apparaître dans l'analyse d'une infraction primitivement considérée comme intentionnelle » (78).

Nous verrons dans le quatrième chapitre ci-après (2e section) s'il ne serait pas tout de même souhaitable de redonner à l'intention un certain rôle et si, en fait, il n'en est pas quelquefois ainsi. Pour nous en tenir actuellement à la position la plus générale de la Jurisprudence et à l'analyse qu'en fait la Doctrine, l'outrage public à la pudeur serait assimilé aux délits de « maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements », prévus et punis par les articles 319 et 320 du Code Pénal. Fort bien. Mais pour que ces délits soient constitués, il faut que les fautes relevées aient causé, soit un décès, soit une incapacité de travail de plus de six jours : bref, il faut qu'il y ait une victime. On en revient toujours à ce point fondamental.

En s'en dispensant, la Jurisprudence n'assimile pas, en vérité, l'outrage public à la pudeur à un délit d'imprudence, mais à une contravention.

Il suffit, pour s'en convaincre, de relire un manuel élémentaire de Droit pénal général : « Si, dans toutes les infractions, il existe un élément moral (l'intention dans les infractions intentionnelles, la faute dans les infractions non intentionnelles), dans les infractions non intentionnelles, tantôt la faute doit être soutenue par le préjudice (en cas de délit d'imprudence), tantôt elle est réprimée du fait seul de la violation de la prescription légale ou réglementaire établie dans l'intérêt de la sécurité publique, même s'il n'y a pas de dommage (en cas de contravention de simple police) » (79).

La publicité, surtout virtuelle, n'est un dommage pour personne : il ne prendrait naissance que s'il y avait une victime effectivement outragée. En réprimant l'outrage public à la pudeur sans exiger l'existence d'une victime et en supprimant aussi la nécessité de l'intention coupable, la Jurisprudence traite donc bien ce délit comme une simple contravention.

Cela est extrêmement audacieux, car les peines sont correctionnelles. En outre, pour que « le délit existe par cela seul que l'acte punissable a été accompli » (80), il faudrait que cet acte soit déterminé avec précision. Les contraventions sanctionnent des interdictions exactement définies. Or l'article 330 ne donne aucune indication sur l'élément matériel de l'outrage public à la pudeur. Si la Jurisprudence n'a pas comblé cette lacune, sa façon de ramener à un simple fait le délit d'outrage public à la pudeur deviendra plus encore absolument insoutenable. Il faut donc examiner si l'élément matériel de cette infraction est défini avec netteté et stabilité.

(46) *VOUIN* : Droit pénal spécial, p. 321 et arrêts cités par lui.

(47) Article 4 du Code Pénal.

(48) « La publicité en matière d'outrage à la pudeur », dans Rev. Sc. Crim. 1955, p. 81 suiv.

(49) Cass. Crim. 23 avril 1869 (S. 70, I, 48 et D. 69, I, 305).

(50) Cass. Crim., 4 août 1877 (S. 78, I, 134, et D. 78, I, 287).

(51) Voir obeservations de M. Louis **HUGUENEY** dans Rev. Sc. Crim. 1936 ; p. 237.

(52) Crim., 27 octobre 1932, D. 1933 ,I, 136.

(53) Crim. 10 novembre 1932, D. 1933, I, 136.

(54) Code pénal annoté Garçon, art. 330, n. 71.

(55) Cass. Crim., 15 juin 1954, D. 1954, 701.

(56) qui exige, rappelons-le, un contact entre le coupable et la victime.

(57) Comp. *LAMBERT* : Droit pénal spécial, 2e édition, p. 675 suiv.

(58) Rec. de Droit pénal, 1954, p. 347 et Rev. Sc. Crim. 1955, p. 81.

(59) *R. C.* : « Le nu au spectacle peut-il outrager la pudeur ? » (Rev. Sc. Crim. 1953, p. 362 suiv.).

(60) L'outrage à la pudeur ne serait constitué, précise M. Vouin, que s'il provenait inopinément d'un spectateur : les autres n'y auraient évidemment pas consenti en prenant leurs places.

(61) *VOUIN* : Droit pénal spécial, p. 319 et 322.

(62) Tribunal correctionnel de Saint-Lô, 8 novembre 1950, D. 51, Som. 21.

(63) Trib. corr. Seine, 18 juillet 1935, Sirey 1936, 2, 137.

(64) Il serait sans doute bon d'indiquer sur le billet, pour qu'il en reste preuve, que le futur spectateur a été personnellement et non en public,, informé de la nature du spectacle, à laquelle il a consenti. Sans doute aussi faudrait-il vérifier avec soin que tous les clients sont majeurs, afin de ne pas risquer, si le spectacle a lieu plusieurs fois, d'être inculpé d'avoir attenté aux mœurs « en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse au-dessous de l'âge de vingt et un ans » (art. 334 bis du Code Pénal).

(65) Crim. 3 février 1905, S. 1905, I, 197.
Crim. 26 décembre 1935, Gaz. Pal. 1936, I, 150.
Dans le cas d'un domicile, il faut pour entrainer condamnation, que les juges du fond aient, par exemple, constaté que « la fenêtre n'était pas fermée et que quelqu'un pouvait *voir* en passant sur la voie publique (Crim. 23 décembre 1858, D. 1859, I, 239).

(66) Cass. Crim. 18 février 1938, D.H. 1938, 294.

(67) Cass. Crim. 19 avril 1939, Gaz. Pal. 1939, I, 855.
Cpr. Crim. 18 juillet 1930, D.H., 1930, 462.

(68) Cour d'Appel de Colmar, 16 novembre 1951, Rev. Sciences criminelles 1952 p. 97 et 98, observations **HUGUENEY**.

(69) Crim. 4 août 1877, D. 78, I, 287.

(70) Crim. 19 janvier 1939, D.H. 39, I, 182.

(71) Crim. 20 décembre 1928, S. 30, I, 138.

(72) Cour d'Appel d'Aix, 10 décembre 1953 (S. 54, 2, 80, note P.C.).

(73) A notre connaissance il n'en a été donné qu'un très court résumé au J.C.P. 1953, IV, p. 13.

(74) Dans les espèces précédemment citées, cette circonstance avait entraîné condamnation et l'arrêt faisant l'objet du pourvoi avait également, pour ce motif, déclaré le délit constitué.

(75) Cass. Crim. 20 octobre 1955, D.S. 56, J., 117.

(76) Cass. Crim. 28 avril 1881, D. 81, I, 447.

(77) Pourtant, l'intention est un élément essentiel de la plupart des autres délits. Même l'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, qui autrefois entrainait automatiquement condamnation, ne l'emporte plus qu'à titre facultatif puisque le 1er alinéa de l'article 49 de la loi du 18 mars 1955 porte « peut être puni » au lieu de l'ancien « sera puni ».
Pour un individu déjà condamné et réputé dangereux, puisqu'interdit de séjour, le législateur permet au juge de tenir compte des circonstances : « le juge exigera désormais une faute grave et intentionnelle de la part du prévenu, une véritable mauvaise foi, l'infraction n'étant constituée qu'à cette condition » (*Levasseur* : « L'interdiction de séjour », dans Rev. Sc. Crim. 1955, p. 38. Cpr *Gollety*, Rev. Sc. Crim. 1955, p .720). Mais si une jeune femme se promène nue dans un sentier désert de l'île du Levant, pour son plus grand bien physique et moral, elle sera automatiquement condamnée ! Seule la preuve d'un cas de force majeure peut faire échapper la nudité intégrale à la sanction !

(78) *VOUIN* et *LEAUTE* : Droit pénal et criminologie (Presses Universitaires de France, 108, Bd St-Germain, Paris, 1956), p. 211.

(79) *STEFANI* et *LEVASSEUR* : Droit pénal général (Dalloz, 1957), p. 148.

(80) *PAGEAUD* : La notion d'intention en droit pénal (J.C.P., 1950. I, 876).



Parmi les Livres

par Pierre MARIE

« Ce MONDE POLARISE »

Par Jacques MENETRIER

Ed. Julliard, 1 vol. de 238 pages, 750 fr.

L'auteur de ce volume qui n'est guère tendre pour nos conceptions actuelles de vie et la civilisation qu'elles nous apportent a occupé des postes importants dans la médecine du travail, puis fut secrétaire général de la fondation française pour l'étude des problèmes humains où il travailla avec Alexis Carrel.

Cette longue expérience l'autorise a porter un jugement sévère sur les condtions du travail moderne, les loisirs si souvent médiocres et l'ère du robot et du grégaire qui s'installe.

M. Menetrier montre aussi les fausses conceptions de certains savants, il ne ménage pas les reproches à ses confrères médecins.

Les opinions de l'auteur — avec qui je suis souvent d'accord — rejoignent celles exprimées jadis par des penseurs tels A. de Saint-Exupéry, H. de Man et Simone Weil.

Il faudra bien qu'un jour où l'autre les avertissements de ces sages soient écoutés, sinon nos glorieuses civilisations (quelque peu essoufflées à présent) risquent de sombrer dans l'ère des masses et le déclin.

●

LA PLAINE DES TOMBEAUX

par Agnès CHABRIER

Grasset édit.

Dû à une excellente et sensible plume féminine, ce roman se déroule en Cochinchine, après la guerre, l'occupation, la révolte.

Une Française veut reconstituer le vrai visage d'une compatriote assassinée par les indigènes et dont la vie, croit-elle, a croisé celle de son mari. Mais elle se heurte aux souvenirs imprécis, ou trop anciens, déformés par une optique spéciale, ou les sentiments éprouvés jadis pour la morte. Et il est impossible de dresser un portrait exact de la disparue.

Mais ce problème posé et non résolu n'est pas le seul intérêt du roman. Il y a des notations justes et sensibles sur la vie de cet étrange pays bouleversé par tant d'événements, sur ceux que l'on y coudoie, sur la chaleur collant à la peau, sur l'amour porté à l'ami fidèle et qui, pour l'héroïne du livre, constitue toute la vie, la raison d'exister.

D'une visite au cimetière, elle rapporte cette impression : **« un être préférera toujours une sensation douloureuse à la fin de toute sensation »**

Le volume apporte également de curieux détails sur la secte des « Caodaïstes » qui place Victor Hugo au nombre de ses saints, et fut tour à tour alliée aux Japonais et aux communistes contre les Français, puis avec le Viet-Minh contre nous, et avec nous contre les Viets !

Il y a encore des mots si simples — la douloureuse confession d'une femme : **« Qu'apporte-t-on dans l'amour** — dit elle — **sinon sa solitude pour qu'elle soit recueillie et consolée. Si l'autre ne vous laisse pas prendre soin de la sienne, le mariage n'a pas grand sens ».**

Une bonne lecture qui nous promène dans une contrée rayée à présent, de la carte de la France d'outre-mer.

●

NAPOLEON

par Friedrich SIEBURG

Ed. Robert Laffont, Paris

1 vol. de 483 pages, 1.200 francs

Ce remarquable ouvrage est consacré aux « Cent Jours » du départ de l'île d'Elbe à Waterloo. Encore qu'il qualifie son héros d'homme le plus intelligent du monde, l'auteur sait en montrer les erreurs, les failles, et par moments le manque de psychologie. Napoléon n'a pas senti que la France était lasse de la guerre et que ses maréchaux voulaient, l'âge venant jouir en paix des titres et de l'argent gagnés par près de 20 ans de batailles où, sans cesse, ils risquaient leur vie.

M. Sieburg excelle à brosser les tableaux et les portraits. Ceux de Ney, de Carnot, de Berthier sont de premier ordre. De même l'évocation de Waterloo et les efforts désespérés de Ney pour forcer la victoire rend un son dramatique et émouvant. Que de pages seraient à citer de ce gros volume d'une extrême richesse et qui est la somme de nombreuses années de travail.

Traduction excellente de M. François Ponthier.

●

D'UN JAPON SECRET

par Paul MOUSSET

Graset édit.

I vol. de 291 pages, 780 francs

J'avais beaucoup goûté un livre précédent du même auteur « Quand le temps travaillait pour nous ». J'ai pris le même intérêt à la lecture de sa dernière œuvre, nous décrivant un Japon authentique dépouillé de trop de fioritures dont certains l'ont paré, dans le passé.

M. Mousset aime ce pays où il s'est rendu maintes fois, Aussi le conte-t-il avec exactitude, avec un humour agréable. Il met également en parallèle l'extrême amabilité du Japonais et la cruauté dont leurs armées se sont rendues coupables.

C'est que l'écrivain a su pénétrer cette âme japonaise, si fermée, si complexe et si simple à la fois, et tellement différente de celle des Occidentaux. Les tableaux sont bien brossés, évocateurs. Ainsi décrivant un important quartier, ou fleurit la prostitution M. Mousset souligne **« ces Monoprix de la fornication »** Il montre l'arrivée des Américains dans **« ce pays, toujours enkysté en 1945 dans des traditions d'un autre âge ».**

Le livre montre aussi les difficultés de vie de certaines classes de la population, les maisons mal chauffées, mais également la beauté des jardins, et la nature tellement diverse et variée. Il fait ressortir, aussi le contraste entre le Japon moderne (Tokyo est éclairé la nuit d'un **« délire de couleurs »**) et d'anciennes traditions, qui, depuis des siècles, ramènent les pélerinages sur la tombe des ancêtres morts. Mais, parfois, une cocasserie macabre arrête le voyageur. Ainsi « cette formule publicitaire anoblie par l'estampille municipale : Visitez Hiroshima, célèbre par ses huitres et la bombe atomique ».

Pays infiniment curieux pour tant de raisons et qui se livre difficilement **« le Japon n'est qu'une longue patience »** écrit l'auteur qui conclut ainsi : **« Il prodigue l'illusion, puis il se plaît à la détruire ».**

●

MONSIEUR CLOCHE ET BEBE LUNE

Par André Monnier

Prix du roman gai 1957

Editions E.L.F. Nice

M. Cloche est le héros sympathique de plusieurs des romans de cet auteur courtelinesque. Il est entouré de personnages baroques donnant une vie intense autant qu'amusante aux désopilantes aventures auxquelles il se trouve involontairement mêlé.

Avec joie, le lecteur retrouve dans « M. Cloche et Bébé Lune », la baronne et le baron Spaisse de Malfotu, l'oncle Romulus, ancien colonel de gendarmerie et d'autres personnages non moins sympathiques.

Et le charmant Bébé-Lune de ce roman gai nous fait oublier, avec bonheur, celui dont les petits frères à naître seront sans doute cause de tragiques événemnts.

●

CORPS MEMORABLES

Editions Pierre Seghers. Paris

Album relié. Couverture dessiné par Pablo Picasso. Tant pis ! Un poème liminaire de Jean Cocteau. Texte de Paul Eluard. Photographies d'une technique impeccable.

On comtemple dans cet album de magnifiques

vagues qui se jouent et s'étendent mollement comme de soyeuses fourrures, ou encore comme une sorte de bave bulbeuse sur des seins, des fesses, des cuisses, sur des ventres terminés par une toison toujours très curieusement et habillement indiquée sur ces documents...

Ouvrage bien moderne montrant des morceaux de corps féminins.

« Quand vous voulez dire qu'il pleut, dîtes : il pleut » conseillait le sage boileau ; quand vous voulez photographier une jolie femme nue, que votre objectif la prenne entièrement et franchement car la nudité idéale du corps féminin mérite d'être respectée.

On peut avoir chez soi un fragment de torse antique et l'admirer avec ferveur ; mais l'on ne peut pas amèrement regretter, justement à cause de cette admiration, de ne point posséder l'œuvre d'art en son entier.

●

BREVIAIRE DU ROSE CROIX

par un maître en Rose-Croix

Editions Rosicruciennes. Lausanne

—

Nos lecteurs qui s'intéressent passionnément à tout ce qui touche à la nature humaine, au corps et à l'âme liront avec un vif intérêt ce livre qui rappelle l'œuvre du Sâr Joséphin Péladan qui subi l'ostracisme de la critique de son époque.

« L'enseignement traditionnel de la Rose † Croix dérvie de la doctrine chrétienne et lorsque Péladan restaura l'Ordre initiatique de la Rose † Croix, il resta fidèle au principes chrétiens du fondateurs de l'Ordre et de ses continuateurs des siècles passés » écrit dans la préface le Sâr Hieronymus Imperator au sujet de cet important ouvrage du Dr. Edouard Bertholet qui « est, à l'heure présente, l'écrivain, le penseur qui a le mieux compris et qui a le plus approfondi l'œuvre et la personnalité de Péladan ».

●

GRANDS PRIX DE L'HUMOUR NOIR

—

Le cinquième grand prix de **l'Humour noir Xavier Forneret** vient d'être décerné, à la librairie-galerie Palmes, par un jury présidé par André Berry, à Léo Malet pour sa collection des **Nouveaux mystères de Paris** éditée chez Robert Laffont.

Le second grand prix de **l'Humour noir Granville** a été attribué à Félix Labrise pour l'ensemble de son œuvre d'illustrateur.

Rappelons que le prix de **l'Humour noir Xavier Forneret** a été fondé en 1954, à Dijon, par notre ami Tristan Maya qui ne manque jamais de citer VIVRE et ses éditions dans ses nombreuses chroniques littéraires.

Nos félicitations aux deux nouveaux bénéficiaires de ces prix.

●

ENFANCE LIMOUSINE

par René BONNET

—

1 volume de 125 pages, chez l'auteur
33, rue Georges-Pitard, Paris (15e)

—

Durant la guerre de 1914-18, un gamin parisien est envoyé dans sa famille, en Limousin. Cet enfant d'une dizaine d'années a été frappé de ce milieu nouveau, de la nature si belle de la région, de la vie des champs, des bêtes auxquelles il s'attachait, de la marche des saisons, des besognes quotidiennes, de leurs servitudes.

Et cela nous vaut ce livre d'une remarquable délicatesse de touche, d'une grande vivacité d'impressions qui d'emblée classent l'auteur parmi les bons écrivains populaires. Son œuvre — il faut espérer qu'il la poursuivra — a sa place marqué à côté de celles d'E. GUILLAUMIN, de L. JEAN, de M. AUDOUX, d'H. POULAILLE et de quelques autres.

Cet autodidacte — il est contremaître charpentier — possède un joli talent d'observateur et de conteur et il contribue à enrichir la bibliothèque des livres du peuple.

●

LE PLEIN ETE

par Jacques PEUCHMAURD

Ed. R. Laffont. 1 vol. de 227 pages. 690 francs

—

Le premier livre de M. Peuchmaurd est excellent. On s'intéresse à ses trois héros et l'on comprend leur comportement, même dans ce qu'il a de décousu, voire de compliqué. Cette Agnès, ce Bertrand, ce Simon, réunis pour quelques jours en Beauce, dont les liens se resserent et se desserent tour à tour, retiennent l'attention. Ils vivent vraiment, avec l'amour, l'amitié, le désir ou la soif de sacrifice qui les agitent. Compliqués, ils ne le sont pas, simples au contraires, mais traversés de sentiments divers et contradictoires, comme nous le sommes tous, peu ou prou.

Il y a aussi un excellent croquis — entre autres — de la moisson dans un village de Beauce, où deux Parisiens, les muscles douloureux, écrasés de chaleur et de fatigue, doivent suivre la cadence des paysans plus entraînés. Ce qui leur fait trouver les heures interminables. Cette page est d'une belle tenue. Tout le livre, d'ailleurs, est une réussite qui fait bien augurer des prochaines œuvres de ce jeune romancier.

●

LES MAL-MARIES CELEBRES

Par Gilbert DUPE

Editions Jeheber

—

Un volume in-12, sous jaquette illustrée par Gus Bofa - Prix : 900 fr.

—

Nos lecteurs ont pu apprécier le talent littéraire de Gilbert Dupé et ses connaisances d'historien puisqu'il a bien voulu publier dans notre revue un article sur la vie de l'abbé Delille. Il nous a donné, en se joignant aux collaborateurs de VIVRE, une marque d'estime dont nous le remercions.

Nos lecteurs ont certainement lu certains des ouvrages de cet auteur qui aujourd'hui nous offre « Les mals mariés célèbres ».

« Les femmes sont faites pour être mariées et les hommes pour être célibataires » affirmait Sacha Guitry. Est-ce en vertu de cette nuance qu'il existe tant de mauvais ménages ? Gilbert Dupé a évoqué pour son plaisir, puis écrit pour le nôtre, l'histoire matrimoniale d'une vingtaine de couples célèbres mal assortis. On ne s'en prendra pas à l'auteur si les péripéties en sont tour à tour cruelles, ironiques ou attendrissantes car le grand romancier a puisé aux sources mêmes de la vie et de la vérité. Or, il s'avère que dans cette pittoresque galerie des amoureux malheureux, les écrivains occupent une large place ; l'auteur y discerne une preuve du mauvais caractère inhérent à leur sensibilité et, sans les malmener, semble s'attendrir sur le sort des pauvres épouses.

Dès les premières pages, le lecteur retrouvera la bonne humeur et le talent robuste de celui à qui nous devons tant d'ouvrages de premier plan, comme « La Foire aux Femmes » et « La Ferme du Pendu » qui comptent parmi les « best sellers » français.

Gilbert Dupé n'a pas cherché à faire étalage d'érudition ; il n'apporte pas de documents inédits. Mais le lecteur découvrira pourtant des détails inconnus sur les grands hommes qu'il admire, dont le talent, ou même le génie, ne saurait faire oublier les petites faiblesses, notamment : La Fontaine, J.-J. Rousseau, Beaumarchais, Napoléon, Hugo, Poe, Wagner, Bismarck, Verlaine, etc..

C'est pensons-nous, la première fois qu'une pareille anthologie est dressée. Gilbert Dupé a délaissé les sujets favoris qui lui ont valu, grâce au livre et à l'écran, une si large audience. Mais on y retrouvera son « style fascinant », « sa remarquable puissance de narration », « sa force étonnante » reconnues par les critiques et les **Mal Mariés célèbres** révèlent un esprit caustique, un robuste bon sens qui accentuent le côté humain de sa personnalité.

●

POESIE

—

Il y a encore et ils sont nombreux — des poètes, et c'est tant mieux. Parmi les derniers ouvrages parus citons avec plaisir (aux Editions du C.E.L.F. à Malines (Belgique) « **la Route vers la Mer** » (1) de Roger Foulon ; **Paix sur leur Terre** » de Jacqueline Mabit ; « **les Echos de la Nuit** » par Jeanne Bessière-Chillon ; « **les Cheveux d'Ophélie** », de Raymonde Verriest.

Les Editions du Centres publient « **L'oiseau n'est-il qu'un chant** » de Roland Le Cordier, et « **Les tendres années** » par Marthe-Thérèse Arnoux qui, tous deux ont obtenus le prix « Flammes vives » 1957.

Félicitons ces auteurs qui cherchent avec persévérance et talent à mettre un peu de beauté dans notre vie tellement prosaïque.

●

Avis Important

En raison de la place assignée à cette rubrique et vu le nombre croissant des livres publiés, nous ne pourrons rendre compte que d'ouvrages ayant des rapports avec le programme de notre Revue, avec l'humanisme, la science, l'hygiène, la médecine, la gymnité, le naturisme, les arts.

Prière à MM. les éditeurs et auteurs d'envoyer leurs ouvrages à :

Pierre MARIE, 130, av. Mozart, Paris (XVI)

(1) Ce volume a obtenu le prix Interfrance.

L'ABBÉ CHEZ LES FOUS

par
KIENNE DE MONGEOT

La suite satirique et audacieuse de
L'ABBE CHEZ LES NUDISTES

★

IL A ETE TIRE DE CETTE EDITION ORIGINALE 200 EXEMPLAIRES SUR VELIN DE CUVE BFK RIVES NUMEROTES DE 1 A 200 ET 2000 EXEMPLAIRES SUR OFFSET BLANC SUPERIEUR PHENIX

CET OUVRAGE COMPORTE :

Huit lithographies originales en couleurs, procédé Schem ; vingt-six bandeaux et vingt-trois culs-de-lampe

★

PRIX

Exemplaire sur offset Phénix supérieur, avec huit lithographies, fco recommandé ..... **Fr. 2.195**

Exemplaire sur vélin de cuve BFK Rives, avec huit lithographies, fco recommandé ..... **Fr. 3.195**

COLLECTION

A LA GLOIRE DU CORPS HUMAIN

LA NUDITÉ BELLE ET VRAIE

Le TOME VII consacré à la **Gymnité contemporaine** (documents intégraux) est paru.

Les cinq premiers tomes sont épuisés en édition ordinaire. (Il ne reste que quelques exemplaires de luxe du tome V) et le tome VI est en voie d'épuisement.

N'attendez donc pas pour commander le tome VII qui part rapidement.

Cette collection absolument incomparable et unique est maintenant introuvable.

PRIX

Edition ordinaire, franco recommandée

France ..... **2.195 fr.**
Etranger ..... **2.830 fr.**

Edition de luxe

France ..... **3.195 fr.**
Etranger ..... **4.220 fr.**

Pour nous aider à développer le Mouvement gymnique :
distribuez nos prospectus ;
lisez et faites lire les ouvrages de nos éditions ;
abonnez-vous pour être membre de la S.I.G.

ÉDITIONS VIVRE D'ABORD

Adressez les commandes avec mandat-lettre, chèque bancaire (au nom de M. K. de Mongeot) ou chèque postal (VIVRE 896-09, PARIS) à VIVRE D'ABORD !, château d'Aigremont (S.-et-O.). Bruxelles C.C.P. Editions de VIVRE 350-709. — Aucun envoi contre remboursement.
Strictement interdites aux mineurs.

EDITIONS

L'Abbé chez les Nudistes, par Kienné de Mongect.

Edition de grand luxe. Illustrations de René Garcia gravées sur bois par Gérard Angiolini.

Format in-quarto raisin. Livré sous bel emboitage tenant lieu de reliure.

Prix : 20.000, 8.500 et 7.500 francs selon série.

Prix de port : 375 francs.

Tout acheteur de cet ouvrage recevra un abonnement gratuit d'un an à notre revue. (Prospectus illustré sur demande.)

Ma Tante chez les Nudistes, par Kienné de Mongeot.

Une désopilante aventure pleine de verve et d'esprit. Illustration de l'humoriste caricaturiste Julhès.

Prix franco recommandé : 570 francs.

Folles pensées d'un Fol, par Kienné de Mongeot.

Illustration en couleurs de René Garcia.

Prix franco recommandé : 1.350 francs

Collection à la Gloire du Corps humain.

« La Nudité Belle et Vraie ».

Magnifiques albums luxueusement édités en héliogravure. Grand format : 31×22.

Tomes V, VI et VII. Prix : France 2.195 francs; Etranger : 2.830 francs franco recommandé. En luxe, numéroté, respectivement : 3.195 francs et 4.220 francs.

Connaissance de la vie sexuelle, par le Dr Pierre Vachet.

Tout ce que vous devez connaitre de la sexualité.

Prix franco recommandé : 520 francs.

Eros dictateur, par Marcel Hervieu.

Enquête sur le comportement sexuel de l'homme et de la femme.

Prix franco recommandé : 520 francs.

L'enfant parmi les loups, par Hélène du Taillis.

Un captivant roman qui est une profonde étude des mœurs provinciales.

Edition ordinaire. Prix franco recommandé : 650 francs.

Edition de luxe. Prix franco recommandé : 1.350 francs.



LIBRAIRIE

L'Homme et la Liberté, par Ch.-Aug. Bontemps.
Prix franco recommandé : 620 francs.

La femme et la sexualité, par Ch.-Aug. Bontemps.
Prix franco recommandé : 720 francs.

L'amour sous le Masque, par Marc Lanval.
Prix franco recommandé : 760 francs.
Etranger : 698 francs.

Qu'attendez-vous du Médecin, par Gabriel Marcel.
Prix franco recommandé : 715 francs.

La Démocratie devant l'autorité, par Ch.-Aug. Bontemps.
Prix franco recommandé : 320 francs.

L'Homme et la Race, par Ch.-Aug. Bontemps .
Prix franco recommandé : 420 francs.

SEXOLOGIE (Sex Science Magazine)

La grande édition américaine des sciences sexuelles. Rédigée en anglais, elle contient de nombreux documents photographiques et des dessins techniques qui aident à en comprendre le texte.

Prix :**200 fr.** ; franco non recom. : **270 fr.**

Prochainement nous republierons ici une liste d'ouvrages instructifs qui aideront nos lecteurs à améliorer leur condition physique et mentale et à conformer leur existence aux saines lois de la nature qui dispensent SANTE et BONHEUR.

Amis de "VIVRE" aidez-nous à faire que notre revue continue de se développer en beauté

Les idées que nous propageons ont une incontestable valeur humaine.

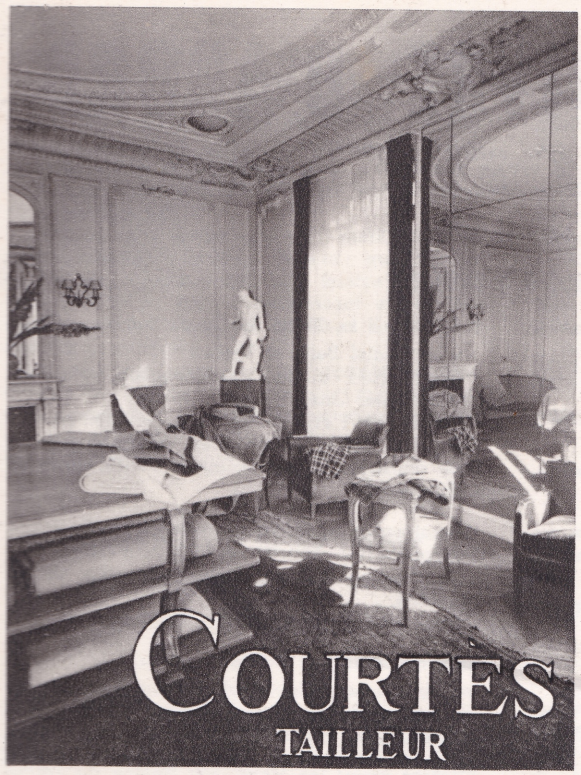

● DES SPORTSMEN ●
ET DES GYMNOSOPHES
33, Rue Marbeuf, **PARIS** (8e) - **Tél. : BAL. 04-81**

sports - art - beauté
rythme ═══ danse

MALKOVSKY
41, boulevard Berthier
PARIS (17e) Tél. : ÉTO. 56-97

SPARTA CLUB

LE PLUS BEAU COUNTRY-CLUB
GYMNIQUE DU MONDE
A 21 kilomètres de Paris
Vaste Piscine Olympique d'eau pure
Stades de Sports - Bois - Parc

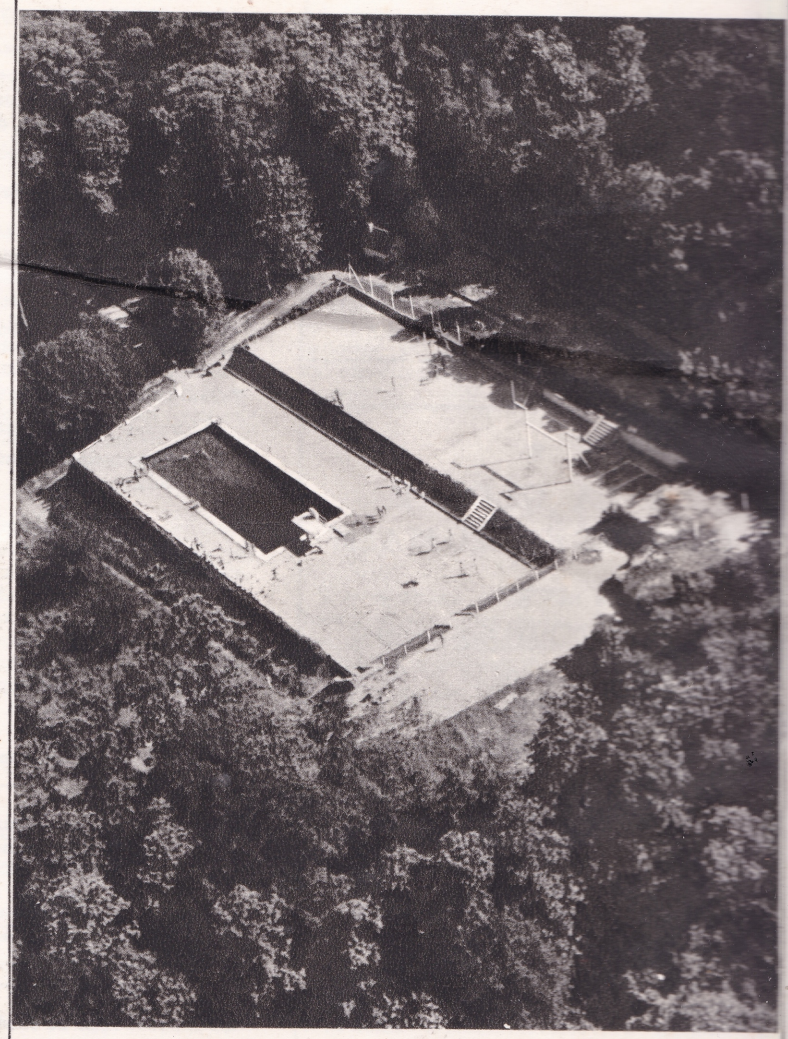

Le Sparta-Club est le plus ancien club gymnique de France
Il est strictement réservé à ses adhérents
Les visites ne sont pas autorisées
Ne pas se présenter sans avoir demandé un rendez-vous

●

Pour tous renseignements écrire :
Château d'Aigremont par Chambourcy (S.-et-O.)
Téléphone : n° **963-38-08**

Imp. Hélio-Cachan, Cachan (Seine) — Printed in France

Le directeur-gérant : KIENNÉ DE MONGEOT

Prix : 360 fr.